



VILLE D'HYÈRES

LES PALMIERS

Séance du Conseil municipal du 23 février 2018

SOMMAIRE

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2017	5
AFFAIRE N° 1 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - VILLE d'Hyères les Palmiers - Mesures conservatoires jusqu'à l'adoption du budget 2018. Section Investissement. Autorisation donnée à Monsieur le Maire d'engager des dépenses nouvelles.....	5
AFFAIRE N° 2 - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES - Rapport de situation en matière d'égalité femmes-hommes 2017	6
AFFAIRE N° 3 - DÉVELOPPEMENT DURABLE - Rapport 2017 sur la situation en matière de développement durable de la Ville d'Hyères - Communication au Conseil Municipal.....	10
AFFAIRE N° 4 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Ville d'Hyères les Palmiers - Rapport d'Orientations Budgétaires 2018	19
AFFAIRE N° 5 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - PORTS - PORT d'HYERES (Saint-Pierre) Rapport sur les orientations budgétaires 2018.....	37
AFFAIRE N° 6 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - PORTS - PORT de L'AYGUADE - Rapport sur les orientations budgétaires 2018.....	38
AFFAIRE N° 7 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - PORTS - PORT de LA CAPTE - Rapport sur les orientations budgétaires 2018.....	38
AFFAIRE N° 8 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - PORTS - PORT AUGUIER - Rapport sur les orientations budgétaires 2018.....	39
AFFAIRE N° 9 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Construction, entretien et vente de caveaux dans le cimetière - Débat sur les orientations budgétaires 2018	40

AFFAIRE N° 10 - DIRECTION GENERALE DES SERVICES - CONSEIL MUNICIPAL - Délégations du Maire - Application des dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales – Modifications.....	40
AFFAIRE N° 11 - COMMANDE PUBLIQUE - ÉVÉNEMENTIEL - Acquisition de motifs d'illuminations et achat de matériel pour la réparation et la rénovation de motifs d'illuminations - Accord-cadre à bons de commande - Années 2018 à 2021 - Mise en appel d'offres ouvert.....	40
AFFAIRE N° 12 - CULTURE ET PATRIMOINE - Convention Ville d'art et d'histoire - Demande de subvention à l'État - Ministère de la Culture et de la Communication - Direction Régionale des Affaires Culturelles Provence-Alpes-Côte D'Azur.....	42
AFFAIRE N° 13 - CULTURE ET PATRIMOINE - Musée des Cultures et du paysage - adhésion à l'ICOM (International Council Of Museum).....	42
AFFAIRE N° 14 - AMÉNAGEMENT - Poursuite et achèvement de la procédure de transformation des ZPPAUP en Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine multi-sites par la Métropole, engagée avant le 1er janvier 2018. Accord de la Commune.....	43
AFFAIRE N° 15 - AMENAGEMENT - Poursuite et achèvement par la Métropole des procédures d'élaboration et d'évolution du Plan Local d'Urbanisme, engagées avant le 1er janvier 2018. Accord de la Commune	44
AFFAIRE N° 16 - DÉVELOPPEMENT DURABLE - Convention d'application de la charte du Parc national de Port-Cros pour la période 2017-2020 - Autorisation de signature donnée à Monsieur le Maire....	45
AFFAIRE N° 17 - COMMERCE - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - Poursuite et achèvement par la Métropole de la procédure de révision du Règlement Local de Publicité, engagée avant le 1er janvier 2018. Accord de la Commune	49
AFFAIRE N° 18 - ECONOMIE ET HABITAT - Opération Cœur de Ville (OPAH-RU 2012/2017) - Douzième demande de remboursement auprès du Conseil Régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur pour les aides régionales avancées par la Commune auprès des propriétaires privés	50
AFFAIRE N° 19 - GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - Domaine Public Communal - Installation de stations de radiotéléphonies - Barème de redevance	51
AFFAIRE N° 20 - GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - Domaine Public Communal - Église Notre Dame de Consolation - Autorisation à la Société Française de Radiotéléphonie (SFR) de déposer une demande d'autorisation d'urbanisme.....	52
AFFAIRE N° 21 - GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTÉOTIQUE - LA CAPTE - Parcelle cadastrée section EV n° 0257 formant le lot n° 285 - Monsieur et Madame TRAMUS Michel - Avenant au bail emphytéotique en augmentation de durée.....	52
AFFAIRE N° 22 - GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTÉOTIQUE - LE POUSET Parcelle cadastrée section EX n° 0022 formant le lot n° 41 - M. et Mme MENETRIER Michel - Avenant au bail emphytéotique en augmentation de durée.....	53

AFFAIRE N° 23 - GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTÉOTIQUE - La Capte - Aliénation du bien situé 23 Rue des Marchands cadastré section ET n° 0075 formant le lot n° 207 au profit de Monsieur CANO Jérôme.....	53
AFFAIRE N° 24 - GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTÉOTIQUE - La Capte - Aliénation du bien situé 88 Avenue de l'arrogante cadastré section EV n° 0269 formant le lot n° 348 au profit de la Hoirie Debarge.....	55
AFFAIRE N° 25 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - Bd Maréchal Juin - Vente de terrain à la SCI IMMORADIOLOGUE - Parcelles AM n° 144 et 199.....	60
AFFAIRE N° 26 - GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - Désaffectation et Déclassement d'une partie du Domaine Public Communal - Traverse Paradis	61
AFFAIRE N° 27 - GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - Désaffectation et Déclassement d'une partie du Domaine Public Communal - La Capte - Avenue du Levant.....	61
AFFAIRE N° 28 - GÉOMATIQUE ET TERRITOIRE - Dénomination de 4 chemins privés - Chemin du Maraîcher / Impasse du Berger / Chemin du Laboureur / Chemin de l'Horticulteur	62
AFFAIRE N° 29 - PROPRETÉ - Résiliation du marché AOO 24/14 - EAU-LITTORAL-PROPRETE Nettoyement des espaces publics - Marché à bons de commande - Année 2015 à 2018 Lot n° 9 : désherbage de certains espaces publics	62
AFFAIRE N° 30 - COMMANDE PUBLIQUE - PROPRETÉ - Désherbage de certains espaces publics Accord-cadre à bons de commande - Années 2018 à 2021 - Mise en appel d'offres ouvert.....	62
AFFAIRE N° 31 - COMMANDE PUBLIQUE - VOIRIE - Fourniture de mobiliers urbains et fourniture, pose et maintenance de dispositifs de retenue routiers et de contrôle d'accès - Accords-cadres à bons de commande - Années 2018 à 2021 - Mise en appel d'offres ouvert.....	63
AFFAIRE N° 32 - PORTS - PORT D'HYERES (Saint Pierre) - Manifestations nautiques 2018 - Exonération totale ou partielle des bateaux participants à différentes manifestations nautiques durant l'année 2018.....	63
AFFAIRE N° 33 - PORTS - PORT D'HYERES (Saint Pierre) - Recrutement d'un Chef de Pôle Technique en contrat de droit privé	63
AFFAIRE N° 34 - PORTS - PORT D'HYERES (Saint Pierre) - LA CAPTE - L'AYGUADE - AUGUIER - Régie à autonomie financière des ports d'Hyères - Avenants aux contrats de travail de droit privé	64
AFFAIRE N° 35 - COMMANDE PUBLIQUE - LITTORAL - Fourniture et livraison d'équipement PMR pour l'accès aux plages et la baignade - Accord-cadre à bons de commande - Années 2018 à 2021 - Mise en appel d'offres ouvert.....	64
AFFAIRE N° 36 - DIRECTION DES GRANDS PROJETS - SERVICE EAUX-INONDATIONS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement des eaux usées (exercice 2016), réalisé par le service communautaire d'assainissement (TPM).....	64
AFFAIRE N° 37 - DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - Commission Consultative des services Publics Locaux - Présentation de l'état des travaux réalisés par la commission au cours de l'année 2017	67

QUESTIONS ORALES 67

(La séance est ouverte à 14 h 00, par Monsieur Jean-Pierre GIRAN, maire d'Hyères-les-Palmiers.)

M. LE MAIRE : Mes chers collègues, la séance est ouverte.

Je demande à Monsieur GONZALEZ, Directeur général des services, de bien vouloir faire l'appel.

(Monsieur GONZALEZ procède à l'appel nominal.)

M. LE MAIRE : Le quorum est atteint. Je vous propose de nommer Madame Julie LUCIANI en qualité de secrétaire de séance, si elle accepte. Pas d'opposition ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2017

M. LE MAIRE : Y a-t-il des observations ?

**LE PROCÈS-VERBAL DU 15 DÉCEMBRE 2017 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
(45 VOIX)**

AFFAIRE N° 1 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - VILLE d'Hyères les Palmiers - Mesures conservatoires jusqu'à l'adoption du budget 2018. Section Investissement. Autorisation donnée à Monsieur le Maire d'engager des dépenses nouvelles.

M. DESERVETAZ : *(Lecture de la délibération.)*

M. LE MAIRE : Ceci est purement formel, lié au vote du budget au mois de mars, afin de nous permettre de fonctionner convenablement.

Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N° 2 - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES - Rapport de situation en matière d'égalité femmes-hommes 2017

M. DI RUSSO : *(Lecture de la délibération.)*

Évidemment, il n'y a pas d'écart de salaires entre hommes et femmes, à poste et échelon identiques. Les disparités s'expliquent par le fait que la filière technique ouvre droit à des primes et à des heures supplémentaires, contrairement à la filière administrative - cela se constate au niveau national. On peut noter qu'il y a davantage de temps partiel chez les femmes.

Dans le rapport, on constate également un vieillissement des effectifs de la commune : l'âge moyen est de 47 ans, plus de 30 % des agents ont plus de 50 ans, et moins de 10 % ont moins de 30 ans.

Nous allons vers la parité, puisque les embauches récentes concernaient des cadres féminins (le médecin de prévention, ainsi que la responsable de la Commande publique et celle du Musée). Néanmoins, n'oublions pas que les compétences priment sur le sexe.

Mme ANFONSI : Nous prenons en compte ce rapport de situation en matière d'égalité hommes-femmes 2017. Toutefois, il comporte quelques lacunes - pas des moindres - concernant l'absentéisme, lequel est important, voire inquiétant, dans le service Mairie où, semble-t-il, le climat social bat de l'aile.

M. LE MAIRE : Vous êtes la seule à le croire, Madame.

Mme ANFONSI : Non, Monsieur le Maire. Je le dis parce que d'autres le disent ; je ne me permettrais pas d'être seule à donner mon avis.

M. LE MAIRE : Vous le répétez avec tellement de volupté...

Mme ANFONSI : On me le dit avec tellement d'insistance...

M. LE MAIRE : Bien entendu, vous avez votre clientèle ; elle est rare, mais assidue.

Comment expliquez-vous que la totalité des décisions prises en comité paritaire soit toujours prise à l'unanimité ? Est-ce le signe d'un climat social agité ?

Mme ANFONSI : Je n'en sais rien, puisque vous avez refusé de me recevoir à ces réunions, après m'avoir invité à y participer. Nous ne reviendrons pas là-dessus.

M. LE MAIRE : Vous n'y êtes pas, mais je répète, afin que vous ayez l'information, que toutes les décisions sont prises à l'unanimité, dans un climat apaisé, courtois et positif. Cela se passe très bien. Par conséquent, vous pouvez rassurer la personne que vous connaissez et qui vous alimente.

Mme ANFONSI : Il s'agit de plusieurs personnes. Puis-je continuer, Monsieur le Maire ?

M. LE MAIRE : Je vous en prie, Madame.

Mme ANFONSI : Il nous serait donc agréable et utile de disposer de certains éléments complémentaires, afin de comprendre les causes de la défection des personnels au sein de la collectivité et peut-être de donner l'occasion d'y remédier. Outre les conséquences négatives pour les employés, leur absence représente également une charge importante dans le budget communal. Or, concernant cet état de cause, rien n'est consigné dans le rapport que vous nous présentez aujourd'hui.

Outre les problèmes personnels extérieurs à la mairie, il est incontestablement reconnu que ce phénomène collectif émane bien souvent - pour ne pas dire toujours - de dysfonctionnements, de souffrance au travail, de mal-être, de manque de considération et peut-être même d'injustice... c'est-à-dire de mauvaises conditions de travail.

Pour l'heure, nous vous renouvelons notre demande, déjà faite lors d'un précédent Conseil municipal, concernant les précisions détaillées suivantes, par service :

- le taux d'absentéisme hommes/femmes et son évolution par année depuis 2014 ;
- le nombre de journées non travaillées, d'accidents de travail, d'arrêts maladie et de congés maternité ;
- le nombre de journées d'absences imputables à d'autres causes (congés spéciaux autorisés, tels que familiaux, etc.)

Pour endiguer ce phénomène, il serait judicieux de prendre en considération ces états de fait et d'étudier les maux qui génèrent ce malaise, afin de convertir l'absentéisme en présentéisme. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Pour ma part, je ne vous remercie pas, parce qu'il s'agit du degré zéro de la politique, consistant à essayer d'instiller, en permanence, quelque chose qui est faux. Un jour, je ferai venir toutes les représentations syndicales devant le Conseil municipal. Cette façon de se dire : « Var Matin le reprendra, et on dira qu'il y a un malaise... » Je ne dis pas qu'il ne peut pas y avoir de problème, car il y en a toujours eu, mais cette façon d'instiller, de relayer ou de créer je ne sais quelle rumeur ne me paraît pas très digne.

S'il y a des faits, donnez-les. Par exemple, si je suis responsable d'un accident du travail, le 7 mai 2014, et qu'il continue encore aujourd'hui, après être passé du genou à la cheville et à des migraines, dites-le et citez le nom. On ne lance pas des choses ainsi ; on cite des noms et des faits. Nous les analyserons, mais je pense que ce sera vite fait.

Mme ANFONSI : Monsieur le Maire, c'est simple : donnez-nous les documents afin que nous puissions juger.

M. LE MAIRE : Madame, avec tous les éléments d'information que vous évoquez, venant de personnes qui vous les racontent, s'il y a des incongruités, citez-les. Proposez-nous des analyses et des solutions. On ne peut se contenter de balancer ces *fake news*, dont vous êtes la spécialiste en matière sociale. Ce n'est pas très gentil pour le personnel, et la réalité est très différente.

Je vous donne un exemple : pour la première fois dans la vie hyéroise, sur la suggestion d'un employé communal, nous avons organisé une grande réunion avec un spécialiste du coaching, de la mobilisation et de la solidarité dans l'entreprise, récemment, à l'espace nautique. Il y avait 200 ou 250 employés - nous n'avions pas invité tout le monde, mais uniquement ceux qui avaient une responsabilité d'équipe. Nous poursuivrons dans cette direction, à l'initiative de la directrice des Ressources humaines, avec une continuité de formation et d'accompagnement auprès du CNFPT. Je ne vois pas en quoi cela est pathétique et catastrophique.

Bien entendu, si vous me dites : « Vous n'avez pas été gentil, car vous avez supprimé les trois mois gratuits quand les gens n'étaient pas là et qu'ils partaient à la retraite », je l'assume avec fierté, étant bien entendu que j'ai devancé les sanctions possibles de la Chambre régionale des comptes. Tout le monde a très bien compris. De la même façon, chaque année, nous essayons de nous rapprocher de quelque chose de convenable en matière de jour du Maire, tout en ne bouleversant pas les choses, et nous le faisons en parfaite harmonie. Par ailleurs, chaque fois qu'il y a une demande de mutation, nous essayons de la satisfaire.

Vraiment, Madame ANFONSI... ou alors citez des noms et des cas.

Mme ANFONSI : Monsieur le Maire, vous avez parlé de « dignité » : je ne pense pas qu'il soit indigne de s'inquiéter du bien-être des employés. Ce n'est pas une question de dignité.

M. LE MAIRE : Il est normal que vous vous en préoccupiez, et nous partageons le même objectif, mais cela ne signifie pas qu'il faille décrire un monde rappelant les galères ou le goulag. Je voulais vous rassurer.

Mme ANFONSI : Aurons-nous les documents ?

M. LE MAIRE : Vous avez tous ceux que vous voulez.

Mme ANFONSI : Non. Nous les avons déjà demandés.

M. LE MAIRE : Vous les aurez. Nous avons fait un bilan social dans lequel tous ces chiffres figuraient, mais si vous les avez perdus, nous vous les redonnerons.

Y a-t-il d'autres interventions, étant bien entendu que cela n'a aucun rapport avec le document ?

M. SEEMULLER : Comme cela a été souligné, environ 30 % du personnel a plus de 50 ans. Il y a donc une dynamique en matière de départs en retraite prévisibles, et si l'on veut recruter des femmes pour rééquilibrer, notamment dans les postes de direction, il est nécessaire d'anticiper et de préparer ces successions. Il y a la notion de « plafond de verre », bien connue des spécialistes de la formation, quand on s'adresse à des publics féminins, pour arriver à les faire monter dans la hiérarchie, parce que les responsabilités et le temps sont parfois difficiles à gérer avec d'autres contraintes.

Le souhait est donc d'avoir cette vision dynamique dans ce rapport, et surtout de bien cerner la tranche d'âge entre 50 et 60 ans pour bien comprendre le nombre de personnes qui partiront chaque année, afin de pouvoir bien le préparer.

Par ailleurs, il ne figure aucune comparaison avec des éléments nationaux, lesquels nous permettraient d'avoir un positionnement. Nous sommes sur des choses simples, mais de temps en temps, il est bien de rappeler une moyenne nationale pour voir où notre ville se situe.

Je relève tout de même l'écart de rémunération, même si vous l'aviez expliqué en commission, qui est certainement sujet à la nature des métiers, aux primes, etc. Il est de 25 % et reste un point de vigilance.

Enfin, je m'associe à ce qui vient d'être demandé. Bien entendu, Madame Parent produit un rapport social sur le CCAS, mais il serait bien que nous ayons également ce moment de réflexion sur celui-ci, sans préjuger de son contenu et de ce que l'on peut en tirer. Ce sont des éléments d'information, puisque nous parlons toujours de 50 % du budget, et donc d'un engagement important. Merci.

M. LE MAIRE : Concernant les postes de direction, je me permets de vous demander de vous reporter à la page « Évolution de carrière » : en catégorie A, nous sommes à 50/50 ; on ne peut pas faire mieux.

Je peux vous dire que l'anticipation est la préoccupation majeure de l'adjoint au personnel et de la directrice des Ressources humaines. Nous regardons les « cohortes » - c'est le terme démographique - qui doivent partir à la retraite, à la fois pour des problèmes de gestion budgétaire et de remplacement.

Comme vous l'avez indiqué, les écarts de rémunération sont dus au fait que les filières ne sont pas identiques et que l'attractivité de chacune est différente selon que l'on est un homme ou une femme. Je dirais même qu'elle a été différente dans le passé, parce que nous avons l'héritage naturel et culturel qui fait que, 30 ou 40 ans auparavant, il y avait encore beaucoup moins de femmes. Je suis très heureux de voir que, dans la pyramide des âges, quand on regarde les personnes qui sont là depuis moins de cinq ans, les femmes représentent 9,2 % contre 6,9 % pour les hommes. L'évolution est donc positive.

Après, il y a peut-être un débat plus philosophique sur ce que sont la parité, l'égalité, l'équité et l'équilibre. C'est très compliqué. Pour ma part, je suis partisan de l'équité totale ; l'égalité totale me pose un gros problème, et l'identité serait pathétique. En effet, si l'on veut qu'un jour, ce soit strictement identique, cela reviendrait peut-être à nier des fondements qui me semblent importants et qui doivent être préservés.

Merci pour toutes ces observations. On nous demande un vote afin de prendre acte du fait que l'information et le débat ont eu lieu. Pas d'opposition ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N° 3 - DÉVELOPPEMENT DURABLE - Rapport 2017 sur la situation en matière de développement durable de la Ville d'Hyères - Communication au Conseil Municipal

M. CARRASSAN : Monsieur le Maire, mes chers collègues, conformément à la loi Grenelle 2 de juillet 2010, qui introduisait une nouvelle gouvernance écologique dans la vie du pays, la commune d'Hyères, faisant plus de 50 000 habitants, doit rendre un rapport sur sa situation en matière de développement durable. Comme vous le voyez sur l'ordre du jour, ce rapport précède le débat d'orientations budgétaires, comme si la norme « développement durable » s'imposait désormais à toute décision budgétaire. J'ai dit « comme si », mais en réalité, c'est ce qui se passe, puisque le développement durable est une nouvelle norme, comme celle des droits de l'Homme l'est encore. Dans la vie politique, nous avons ces repères, qui se hiérarchisent plus ou moins ; aujourd'hui, le développement durable a pris le pas.

Ce rapport se présente en cinq chapitres, correspondant aux cinq finalités du développement durable, telles que le Code les mentionne :

- la lutte contre les changements climatiques ;
- la préservation de la biodiversité ;
- la cohésion sociale et la solidarité ;
- l'épanouissement des êtres humains ;
- la transition vers une économie circulaire.

Au passage, je note que ces cinq finalités incluent des sujets dont la compétence est transférée à la Métropole depuis le 1^{er} janvier 2018. Nous sommes dans une année de transition, comme nous l'avons déjà dit, ce qui permet de se poser la question sur ce que ce rapport sera dans l'avenir et sur l'obligation dans laquelle la commune sera d'en présenter un en son nom.

Ce rapport est clair et lisible. Il a choisi de présenter les actions nouvelles et innovantes en priorité, afin de ne pas s'alourdir. Quelques chapitres sont précédés d'un gros plan :

- le premier, sur la lutte contre les changements climatiques, est précédé d'un zoom sur le Plan Climat et sur la transition énergétique ;
- le deuxième, sur la préservation de la biodiversité, est précédé d'un zoom sur l'Opération Grand Site ;
- le cinquième, sur la transition vers une économie circulaire, est précédé d'un zoom sur l'écoquartier de la Crestade.

À la fin de chaque chapitre, nous avons un tableau d'évaluation, chiffré, avec la possibilité de comparer les années, quand elles étaient elles-mêmes chiffrées. Afin de rendre la chose facile et agréable, chaque thème évalué est suivi d'un émoticône, à savoir un pictogramme faisant un air soit triste, soit satisfait, soit vraiment content (respectivement rouge, jaune ou vert).

Je ne détaillerai pas le rapport ici, puisque vous l'avez étudié - il le mérite. J'aborderai simplement les zooms.

Celui du chapitre 1, concernant la lutte contre le changement climatique, porte sur le Plan Climat et la transition énergétique, à laquelle la Ville est attachée.

En avril 2017, nous avons approuvé le Plan Climat de la Ville, qui s'ajoute volontairement au Plan Climat Air Énergie Territorial de TPM. L'action de la Ville sur l'intégration des enjeux « air-énergie-climat » est menée à deux niveaux : le sien et l'intercommunal.

Dans ce domaine, les objectifs sont les suivants :

- améliorer la politique énergétique de la collectivité ;
- favoriser les déplacements responsables des agents et des élèves ;
- développer les achats et la consommation responsables ;
- renforcer les mesures d'adaptation ;
- communiquer et piloter le Plan Climat.

Parmi l'ensemble des actions qui seront mises en place entre 2017 et 2022, plusieurs opérations concrètes ont été engagées en 2017 :

- réaliser un Conseil d'orientation énergétique de l'ensemble du patrimoine bâti de la Ville : un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été lancé en vue de la passation du marché l'exploitation de chauffage et de climatisation des bâtiments communaux. Un audit est mené sur l'ensemble du patrimoine bâti,

avec une étude de faisabilité sur le potentiel de développement des énergies renouvelables et sur les contrats d'intéressement aux économies d'énergie ;

- étudier le potentiel en énergies renouvelables du patrimoine communal : pouvons-nous installer des panneaux photovoltaïques ou des ombrières, et à quel endroit ? C'est donc un vrai sujet ;
- créer ou adhérer à un site de covoiturage : la Ville a déjà obtenu l'accord du Département pour bénéficier d'un espace partenaire sur la plateforme départementale de covoiturage, créée en 2017 ;
- des travaux de rénovation énergétique dans les écoles et les bâtiments municipaux sont également à l'ordre du jour, de même qu'un contrat « Énergie verte » pour ces derniers. Les bâtiments municipaux les plus consommateurs d'électricité (tarifs vert et jaune) sont alimentés avec de l'énergie 100 % verte ;
- la mise en place d'un PDES (Plan de déplacements des établissements scolaires) est également en cours. Cette année, après l'école Saint-Exupéry, il s'est déployé sur l'école Excelsior. C'est une bonne chose ;
- mettre en place une politique responsable de gestion du papier et aller dans le sens de la dématérialisation ;
- développer les pratiques durables pour la gestion des espaces verts ;
- faire des îles d'Hyères des îles durables, en lien avec la charte du Parc national de Port-Cros - nous y reviendrons plus tard ;
- sensibiliser les agents aux économies d'énergie, au tri des déchets et aux déplacements doux.

Plusieurs indicateurs du développement durable permettront de suivre, chaque année, la mise en œuvre du Plan Climat.

Dans la première évaluation, en page 10, vous voyez que l'augmentation de la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie des bâtiments municipaux est arrivée à 47 %, ce qui constitue un très beau résultat, même si nous pouvons progresser. De la même manière, on constate une baisse de 5 % de la consommation électrique de l'éclairage public sur l'ensemble de la commune, malgré une augmentation du nombre de points lumineux. Un véritable travail a donc été fait sur ce terrain de la lutte contre le changement climatique et sur la progression en termes de transition énergétique.

Le second zoom, dans le cadre de la préservation de la biodiversité, porte sur l'OGS (l'Opération Grand Site), qui est un point important.

En 2017, nous avons reçu le secrétaire d'État à la Transition écologique et solidaire sur le site, ainsi que, préalablement, l'inspecteur général de l'Administration du développement durable, au mois de janvier.

Sur la base de leurs visites, le programme d'action du Grand site sera présenté en Commission départementale des sites le 21 mars 2018.

Le chapitre 4, concernant l'épanouissement des êtres humains, ne comporte pas de zoom, mais j'attire votre attention sur les progrès accomplis par la médiathèque en nombre de lecteurs actifs. En termes de lien social et d'épanouissement culturel, la médiathèque est devenue très performante et continue de progresser. Il se trouve qu'Éric Orsenna vient de rendre un rapport sur les bibliothèques en France, dans lequel il est bien noté que la lecture est l'une des clés de l'émancipation des individus, et sur ce terrain-là, la médiathèque d'Hyères se porte plutôt bien.

Le chapitre 5 est précédé d'un zoom sur l'écoquartier de la Crestade Demi-Lune. Vous savez que depuis 2016, la Ville a signé la charte Écoquartier, et son premier se réalisera sur la Crestade Demi-Lune.

M. LE MAIRE : Il me paraît intéressant de préciser que l'architecte chargée du projet est Corinne VEZZONI, laquelle est totalement en pointe et fait actuellement la Cité de la découverte à Chalucet. Elle a véritablement une sensibilité très forte, et je crois qu'il sera très intéressant de présenter cela lors de notre prochaine réunion du comité de pilotage Écoquartier.

M. CARRASSAN : Bien entendu, la Ville ne s'arrêtera pas à ce quartier. En effet, il est tout à fait dans la démarche de la Ville de procéder de la même manière, selon la charte Écoquartier, avec le futur quartier des Rougières.

Ce rapport donne un aperçu assez précis et clair des réussites, ainsi que des zones où un progrès doit être enregistré dans l'avenir, afin de favoriser une dynamique d'amélioration continue au regard du développement durable, cette nouvelle norme s'imposant à toute la société.

M. COLLET : Ce rapport a fait l'objet d'un grand débat en commission et, en ce qui nous concerne, nous n'avons pas l'intention d'y revenir. Certains échanges ont été intéressants, et je pense que ma collègue Brigitte DEL PERUGIA y reviendra. Je voudrais juste rappeler deux petites choses.

Lorsque nous avons évoqué l'activité des véhicules de la mairie, dont nous avons constaté une nette augmentation, on nous a répondu que cela s'explique par l'activité montante des navettes, ce dont on peut se réjouir. Nous avons dit que pour une meilleure transparence, il serait peut-être bon de dissocier l'activité des navettes et celle des véhicules de la mairie. Je pense que cela avait été acté, mais je le répète.

Par ailleurs, nous constatons que, dans le cadre des énergies renouvelables, le photovoltaïque n'évolue pas dans notre commune ; je dirais même qu'il stagne. Y a-t-il une explication à cela, considérant que notre région est tout de même très ensoleillée ?

M. LE MAIRE : Le problème est qu'il est parfois très compliqué de trouver un site. En effet, nous ne souhaitons pas avoir des champs agricoles couverts de panneaux photovoltaïques, car je crois que ce n'est pas notre vocation. Il faut donc trouver des vecteurs de bâtiment. Nous avons identifié tous ceux de la commune et avons des conversations avec des installateurs ou des spécialistes, mais peu d'entre eux conviennent, voire aucun, à tel point qu'à l'heure actuelle, nous sommes en train d'étudier la création d'un parking couvert à la piscine, un peu dans le genre de ce qui se fait à Centr'Azur, afin de trouver une surface suffisante. En effet, il faut non seulement un bâtiment, mais également une surface suffisante afin d'avoir un certain niveau de rentabilité. Nous avons proposé l'Espace 3000 et la Riperte, mais ce n'est pas possible, de même que pour les bâtiments classés.

Par ailleurs, dans notre commune, qui a le potentiel patrimonial que l'on connaît, nous atteignons les paradoxes de l'État : d'un côté, la DREAL et le ministère de l'Environnement encouragent la pose de panneaux photovoltaïques, ce qui est normal, mais de l'autre côté, l'architecte des Bâtiments de France le refuse. Nous avons eu cet exemple à Porquerolles, où la totalité des bâtiments commerciaux de la zone d'activité devait être couverte par des panneaux photovoltaïques et où l'ABF a refusé, dans la mesure où l'on pouvait les voir en montant vers la place de la Courtade, ce qui est compréhensible.

C'est donc un peu compliqué, mais nous conduisons cette investigation. Même s'il y a quelques hésitations, l'idée la plus avancée est celle de la couverture du parking de la piscine, qui serait aux frais de l'installateur, dans l'hypothèse où cela ne dégraderait pas la vision et l'environnement, afin d'avoir une surface suffisante et praticable. D'ailleurs, c'est souvent le cas sur ces sujets. Par exemple, nous sommes en relation permanente avec Mini Green Power, pour ces énergies issues du végétal, mais nous avons beaucoup de difficultés à trouver un emplacement. Bien entendu, le premier réflexe est de se dire que la piscine pourrait être chauffée ainsi, mais c'est impossible, car son système de chauffage ne peut pas être reconverti de cette façon. De plus, Mini Green Power devrait poser des structures un peu lourdes, qui ne peuvent pas se trouver à côté d'habitations, ne serait-ce qu'à cause du transport des matériaux. Nous travaillons avec eux. Là encore, nous leur avons proposé la Riperte, puisque l'on peut penser que cela permettrait de chauffer les serres.

Enfin, cette approche en termes de développement durable ne doit pas être exagérément coûteuse pour la commune, parce que le retour sur investissement n'est pas toujours évident.

Nous avons de nombreux contacts et analyses, et j'ai demandé une approche exhaustive des bâtiments communaux, puisqu'ils constituent le lieu privilégié, mais c'est un peu compliqué.

Mme DEL PERUGIA : Merci, cher collègue, pour ce rapport et la présentation que vous en avez faite. Le « comme si » que vous avez dit tout à l'heure me convenait, puis vous avez dit que finalement, il s'agit de la réalité. Nous en reparlerons peut-être lors du prochain rapport administratif pour voir la part du développement durable dans les réalisations qui sont faites ; ce sera plus objectif.

Ce rapport de développement durable se peaufine d'année en année sur la forme, avec une présentation de plus en plus claire et l'affinement de certains critères. Nous avons eu le plaisir de découvrir l'apparition de certains points, dont vous n'avez pas parlé, mais qui sont importants et que nous réclamons depuis longtemps, tels que l'insertion de clauses environnementales et sociales dans certains marchés publics. C'est très positif.

Nous avons également été satisfaits d'apprendre la réalisation du Conseil d'orientations énergétiques de l'ensemble du patrimoine bâti de la Ville, peut-être en vue de développer les énergies renouvelables. Vous avez parlé de contraintes qui sont fortes, mais je ne pense pas qu'elles le soient davantage que dans d'autres villes de France, et avec un peu de bonne volonté, peut-être y arriverons-nous.

En tout cas, même si nous sommes encore dans le flou, cela semble aller dans le bon sens. Après l'immobilisme en matière de panneaux solaires - par exemple, depuis 2013, nous avons toujours 62 m² -, on observe un frémissement, ce qui est également très positif. Nous espérons que cela aboutira. Nous aimerions aussi voir aboutir des initiatives citoyennes qui pourraient être présentées - des choses sont sur votre bureau.

Nous sommes également attentifs au passage à « zéro phyto », qui est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2017 et que la Ville a su anticiper avec des pratiques alternatives dès 2015. Nous avons bien progressé depuis 2014, puisqu'à l'époque, en commission, je subissais une fin de non-recevoir car les pratiques alternatives étaient jugées insuffisamment efficaces et trop coûteuses. La nouvelle législation a certainement été déterminante dans cette évolution, mais le résultat est là. D'ailleurs, aujourd'hui, nous voterons les délibérations 29 et 30 pour renouveler le marché de désherbage des espaces publics, et nous nous en réjouissons.

Voilà pour ce qui est des principaux aspects positifs.

Je mettrai un petit bémol à la remarque de mon collègue Monsieur CARRASSAN sur les 47 % de part des énergies renouvelables dans la consommation des bâtiments communaux. Effectivement, c'est une réalité, parce que vous avez pris l'heureuse initiative de vous abonner à ce que l'on appelle « l'électricité verte ». Nous en avons parlé en commission, et je n'y reviendrai pas, mais j'aurai tout de même l'occasion de développer. Il s'agit d'aspects très techniques, et je n'ennuierai pas mes collègues avec cela, mais je vous promets d'y revenir.

Cependant, il reste encore des points qui ne peuvent nous satisfaire.

Certes, depuis quelques années, la qualité de l'air s'améliore : grosso modo, elle est bonne un jour sur deux. On peut voir le verre à moitié plein, mais on peut également se dire qu'un jour sur deux, la qualité de l'air est moyenne, voire médiocre ou carrément mauvaise. Vous conviendrez que le fait de respirer un air convenable un jour sur deux ne peut satisfaire personne.

La pollution venant principalement de l'ozone et des particules fines et se situant le long des axes routiers, nous attendons toujours avec impatience des mesures pour apaiser la circulation dans le centre et en entrée de ville, mais il n'y a toujours rien en vue quant à un plan de circulation des modes doux en ville. Il est très bien de délivrer des permis vélo aux élèves des écoles, mais il est encore mieux de leur permettre de circuler ainsi en toute sécurité grâce à des pistes cyclables.

En ce qui concerne la préservation des sols et le développement de l'agriculture de proximité, on voit que le bio ne progresse pas. Par ailleurs, où en sommes-nous dans la part des surfaces exploitées par rapport à la surface agricole totale ? Elle était de 78 % en 2016, mais le rapport ne dit pas ce qu'il en est en 2017. Nous n'avons donc pas l'impression qu'il y ait vraiment une volonté politique pour développer l'agriculture nourricière - j'insiste sur le mot « nourricière » - de proximité et de qualité, ce que nous déplorons.

Enfin, la gestion des déchets a disparu du rapport, et nous le regrettons - Monsieur CARRASSAN, vous nous avez expliqué que cela est dû au fait que la compétence est passée à TPM. C'est tout de même un point noir dans le département, et Hyères n'échappe pas aux critiques. Par exemple, notre Ville se situe très loin derrière Saint-Mandrier, La Crau, Six-Fours ou encore Le Pradet en ce qui concerne la récupération des emballages ménagers recyclables. Le fait que cela soit dorénavant une compétence de TPM ne devrait pas nous empêcher d'avoir un compte rendu sur ce qui se passe spécifiquement sur notre territoire et de pouvoir en discuter. Cela participe de la démocratie locale. Il ne faudrait pas que le citoyen se désintéresse de problématiques dans lesquelles il a un rôle crucial à jouer, sous prétexte que les instances décisionnaires se sont éloignées de lui. À l'aube de l'existence de la Métropole, restons vigilants à conserver un regard et une capacité d'implication et de proposition sur le service public.

En conclusion, même si la Ville répond aux injonctions de la loi, comme le « zéro phyto », ou presque de la loi, comme le bio à la cantine - je dis « presque », parce que l'on connaît les déboires que la loi a eus pour les 25 % de bio à la cantine -, il reste encore du chemin à faire pour aller dans le sens du développement durable. D'ailleurs, dans ce rapport, il manque une projection sur l'avenir. En effet, les petites cartouches, qui étaient intitulées « les pistes d'amélioration » dans le rapport 2016, ont disparu dans celui de 2017. Nous nous permettons donc de suggérer quelques pistes, la liste n'étant pas exhaustive :

- revoir le chauffage de la piscine, qui est une aberration écologique - nous en parlons depuis longtemps ;

- développer la flotte de véhicules électriques qui, à ce jour, constitue une portion congrue ;
- créer des pistes cyclables en ville, qui manquent cruellement ;
- permettre l'installation de jeunes agriculteurs bio pour développer les circuits courts.

Je terminerai par une demande : vous venez de m'apprendre qu'il existe un comité de pilotage pour l'écoquartier de la Crestade Demi-Lune : me serait-il possible d'en faire partie ?

M. LE MAIRE : Nous avons plutôt pris les habitants et les deux ou trois CIL... Bref !

Merci pour votre intervention. Ce que vous dites est toujours intéressant, et cela appelle la réflexion.

« La qualité de l'air est bonne un jour sur deux » : bien sûr, elle dépend des actions que l'on peut mener, mais également de phénomènes très importants qui nous dépassent. L'évolution de la couche d'ozone ne modifie-t-elle pas la qualité de l'air, quoi que nous fassions ?

Mme DEL PERUGIA : Effectivement, certains éléments sont hors de notre pouvoir, mais la circulation est une chose très concrète.

M. LE MAIRE : Je ne le conteste pas, Madame, mais quand on voit l'évolution, il est compliqué de situer la frontière entre un phénomène global que l'on ne maîtrise pas directement et les responsabilités que l'on peut avoir. Néanmoins, la responsabilité est entière sur le reste.

Par ailleurs, les transports doux constituent une priorité absolue dans toutes les créations nouvelles. Vous savez qu'un certain nombre de travaux sont faits, notamment au port ou ailleurs. Peut-être ne réparons-nous pas suffisamment, mais tout ce qui est nouveau intègre complètement cette priorité, et nous irons dans ce sens.

S'agissant des déchets ménagers et du recyclage - j'y ai réfléchi en vous écoutant -, une explication éventuelle est que c'est peut-être un peu plus difficile à Hyères qu'ailleurs, avec 13 200 ha. Quand la commune est plus concentrée, le traitement du tri sélectif et le recyclage est peut-être plus facile, ne serait-ce qu'en termes de matériel, parce qu'il en faut partout.

Mme DEL PERUGIA : Certains apports de tri volontaire ont disparu.

M. LE MAIRE : C'est possible, mais structurellement, il est vrai que c'est un peu plus compliqué dans une commune plus étendue.

Concernant les surfaces agricoles exploitées, je vous donne quelques informations très positives, me semble-t-il :

- nous avons mis à disposition 12 ha pour la culture des pivoines au Plan du Pont ;
- 3 ha ont été donnés aux Borrels ;
- 1,5 ha seront donnés à une jeune femme qui fait de la patate douce à la Lurette ;
- les contacts avec les marchés paysans sont permanents, et nous essayons de faire en sorte, à travers la centrale d'achat SAVCO, qu'ils fournissent le plus possible notre prestataire ELIOR - une bonne nouvelle est que la construction de la cuisine centrale est en cours. On peut donc espérer que les circuits courts soient très largement améliorés.

Nous sommes dans cette direction.

Mme DEL PERUGIA : Monsieur le Maire, je me réjouis pour les pivoines, parce que j'adore cela, mais je ne les mange pas. Quand je parle de circuits courts et d'agriculture nourricière, je crois que l'effort doit se faire sur ces sujets.

M. LE MAIRE : Le reste est du maraichage. En tout cas, l'important est de ne pas laisser des terres agricoles vacantes. Pourtant, elles seront inondées, puisque c'est le bassin de rétention, mais on voit qu'il peut y avoir une complémentarité entre l'agriculture et le reste.

En tout cas, merci pour ce débat. Y a-t-il d'autres interventions ?

M. DONZEL : Monsieur le Maire, de mon point de vue, un élément est absent de ce rapport et, d'une manière générale, dans la notion de développement durable : on n'a jamais de travail sur l'horizon du temps. Aujourd'hui, on est dans quelque chose qui apparaît comme étant indéfini, sauf qu'il faudra bien que, en tant qu'élus, nous ayons une capacité à trouver un horizon de temps sur lequel nous pouvons travailler, sachant que depuis une vingtaine d'années, énormément de découvertes scientifiques ont été faites, nous permettant de modifier notre relation au temps et d'avoir une vision des choses.

Dans ce document, j'aurais donc aimé trouver un plus grand rapport à l'horizon de temps, sur ce que nous vivons.

M. LE MAIRE : Le problème de l'horizon du temps est que, par définition, il s'éloigne chaque fois que l'on essaie de l'approcher. Néanmoins, je comprends votre préoccupation.

M. DONZEL : D'un point de vue économique, on ne peut pas travailler sans cela.

M. LE MAIRE : Tout à fait : nous sommes dans cet arbitrage, avec des décisions à prendre, et pourtant, nous nous inscrivons dans le très long terme.

Merci beaucoup. S'il n'y a pas d'opposition ou de précision, nous prenons collectivement acte du débat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N° 4 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Ville d'Hyères les Palmiers - Rapport d'Orientations Budgétaires 2018

M. LE MAIRE : Il me semble que ce rapport arrive à un moment important, du fait de la création de la Métropole, ce qui conduira à avoir le dernier budget comparable avec les précédents. En effet, on pourra comparer 2014, 2015, 2016, 2017 et 2018, mais ensuite, ce ne sera plus possible. Par exemple, quand 300 personnes seront transférées, nous ne ferons pas éternellement des corrections de variations diverses et variées, comme nous le faisons pour le CCAS ; nous entrons dans une autre logique. Par conséquent, il est important de savoir où la Ville d'Hyères en est au moment du passage en Métropole : est-elle en bonne santé et a-t-elle la capacité de faire valoir l'ambition légitime qui est la sienne, ou est-elle en difficulté ?

Par ailleurs, le budget s'inscrit dans un contexte global et national. Je ne m'y attarderai pas, mais on sent bien qu'il y a un frémissement, voire davantage, en termes de croissance économique. Toutefois, même si, de nos jours, il y a une explosion de joie lorsque l'on passe de 1 % à 1,8 %, nous restons tout de même à ce niveau. On constate également un frémissement en termes d'emploi, ce dont nous nous réjouissons. Tout à l'heure, avec Pôle Emploi, j'ouvrais le Forum pour l'emploi, qui se tient tout l'après-midi à l'Espace 3000. C'est assez remarquable et bien organisé - je salue le travail de notre service Emploi : 25 % d'entreprises de plus que l'année dernière et 800 offres d'emploi sur le terrain. Il est sympathique de voir ces rencontres pour améliorer l'adéquation entre l'offre et la demande, et le fait que davantage d'emplois sont proposés est sans doute la traduction locale d'une évolution positive au niveau national.

Ma deuxième observation, dans le contexte national, porte sur ce que l'État nous prend ou nous apporte. Cette année, il y a une modification très significative : il n'y aura pas de baisse de la dotation globale de fonctionnement. Vous savez qu'elle baisse chaque année depuis au moins 2014 et ce que cela représente, en cumulé, environ 13,8 M€ de réduction de recettes, ce qui est considérable. En revanche, l'État a décidé, pour toutes les communes ayant un budget de fonctionnement supérieur à 60 M€, d'entrer dans un pacte de confiance financier au terme duquel les dépenses de fonctionnement ne devront pas augmenter de plus de 1,2 %. Cela constitue une contrainte forte, dans la mesure où, concernant les dépenses de personnel, qui représentent environ la moitié des dépenses de fonctionnement, le simple glissement vieillesse-technicité représente 1,7 % à 1,8 %.

De plus, l'inflation n'est pas nulle, même si elle est très faible, et quand elle est de 1 %, cela vient s'ajouter. Par conséquent, le fait de limiter l'augmentation des dépenses de fonctionnement à 1,2 % - en euro courant, et non pas constant - constitue une contrainte importante, mais je vous indiquerai la façon dont je pense que nous pourrions la satisfaire.

À l'occasion de ce document sur les orientations budgétaires, je voudrais également parler de tout ce qui a précédé le moment 2018. En effet, un peu dans la philosophie décrite par Monsieur DONZEL à l'instant, on prend des mesures ponctuelles, mais elles s'inscrivent dans un processus de moyen ou long terme. Pour ma part, je me contenterai des responsabilités que j'ai assumées depuis 2014.

En 2014, sur le plan budgétaire - je ne veux pas entrer dans je ne sais quel débat -, comme les diagnostics du service Finances de la commune, l'audit que nous avons demandé, le fait qu'il y ait eu une mise en vigilance de la commune par la Direction générale des finances publiques et le rapport de la Chambre régionale des comptes en ont témoigné, la situation était fragile - je prends le terme le plus léger possible, mais on a pu lire des adjectifs différents.

À ce moment-là, devant ce diagnostic, nous avons mis en place une politique qui, pour partie, en 2015, a consisté en un effort demandé aux Hyérois, par le biais d'une augmentation d'impôts de 4,3 %, mais également et surtout une politique de rigueur dans la gestion et de rationalisation extrêmement forte qui n'a pas cessé depuis, touchant tous les aspects des dépenses de fonctionnement.

Sur la nature de la gestion, cette baisse a été due, par exemple, à la forte réduction de l'appel aux services extérieurs, donc aux entreprises, au profit de travaux en régie, et à la suppression de dépenses qui pouvaient paraître justifiées, mais qui, dans le contexte, pouvaient apparaître ostentatoires. La simple suppression du Festival d'Hyères et du Pôle jeune public a immédiatement réduit les dépenses d'1 M€, et cela s'est répété durant les quatre ou cinq ans.

Néanmoins, le plus important a été l'action menée par le service Finances et tous les autres qui ont appliqué cette politique. Des réunions de cadrage extrêmement longues ont lieu régulièrement, en présence de votre serviteur et de Monsieur DESERVETAZ, ainsi que de tout le service. La première année, cela a été un peu compliqué, mais il me paraît important de noter que, par exemple, en 2018, le cadrage budgétaire a duré dix fois moins longtemps qu'auparavant, parce que les bonnes habitudes ont été prises. Je donne un exemple simple : comme dans pratiquement toutes les administrations, pour un service, les habitudes précédentes consistaient à dire : « Au budget précédent, j'avais 100 ; je vais demander un peu plus », et bien entendu, ensuite, il faut regarder de quoi il retourne. Or, ce qui compte est ce qui a été réalisé. Quand on demande 100 au budget, le compte administratif vous donne un réalisé de 81 ou 85, par exemple. Avec les services, nous avons donc pris l'habitude de partir du réalisé de l'année précédente et de l'amender en fonction des besoins, ce qui a fait une différence considérable.

De plus, le service des Finances, à ma demande, a mis en place une sorte de procédure de contrôle de l'exécution budgétaire. Ce n'est pas le goulag, mais cela consiste à suivre les services en permanence pour émettre des signaux d'alerte dès lors que l'on se rapproche de l'enveloppe. Je dois dire qu'aujourd'hui, on n'a plus besoin cela ; on le fait spontanément. Il s'agit d'un travail quotidien qui n'apparaît pas au grand jour, mais je pense qu'il a été essentiel.

Le deuxième élément de cette volonté politique est la réorganisation de services, notamment techniques, en essayant de jouer sur la mutualisation renforcée, parfois entre les CCAS et la commune, parfois à l'intérieur de services. Je crois que cela a permis de maintenir une bonne qualité de service à moindre coût.

Le troisième élément consiste en des règles de bonne gestion, me semble-t-il. Par exemple, il y a parfois des débats, que je peux comprendre, sur la capacité de la commune d'Hyères à respecter, au PLU, les obligations de l'État en matière de logement, avec le cortège de logements sociaux qui peut être lié, même si nous souhaitons l'étaler dans le temps. La commune n'est pas en carence ; si elle l'était, à la dimension d'Hyères, 4 M€ ou 5 M€ seraient prélevés par l'État, lequel aurait la main sur l'urbanisme et, pour sa part, s'embarrasserait peut-être moins de précautions que ce que nous le faisons. Ce n'est pas un fantasme : à ce jour, cinq communes de TPM, dont certaines très voisines, sont en carence. Ils sont donc un peu désespérés, et je suis heureux que nous ne le soyons pas.

Nous avons également pris une délibération importante concernant les baux emphytéotiques, parce qu'elle est juste pour le titulaire du bail et la commune, mais également efficace. Je vous rappelle que son contenu consiste à ce que la valeur du bien est fonction de la durée restant à courir du bail. Cela a conduit les ventes de terrains sous bail emphytéotique à passer de 1 M€ à 4 M€, en moyenne. Nous avons de nombreuses délibérations, y compris aujourd'hui, concernant des personnes qui, voyant le temps passer, comprennent qu'il vaut mieux acheter maintenant, compte tenu de la déduction liée à l'éloignement de l'échéance, plutôt que d'attendre la fin, car à ce moment-là, cela se ferait au prix du marché et, en général, ils n'ont plus les moyens d'opérer.

Le quatrième élément sur lequel je voudrais également insister concerne ce que l'on peut appeler « l'ouverture d'Hyères sur l'extérieur » ou « l'écoute de l'extérieur pour Hyères. » Je prendrai deux exemples.

Le premier est la très bonne compréhension des services de l'État, même si ce dernier est parfois dans l'obligation d'appliquer des normes qui sont souvent contradictoires, ainsi qu'une très bonne écoute de la part des collectivités, notamment TPM. En effet, dans le cadre du CRET, qui est le gros moment de financement à travers TPM et la Région, la reconnaissance actuelle d'Hyères dans TPM a conduit la Ville à avoir autant que la Ville de Toulon, sinon plus. Cela est tout de même significatif et vient servir les intérêts de notre commune. Bien entendu, pour cela, il faut des projets et qu'ils soient reconnus.

Par ailleurs, dans cette ouverture sur l'extérieur, je ne parlerais pas de partenariat public-privé, mais peut-être un peu, à échelon artisanal, ce qui nous a permis de mettre en place une politique événementielle dont certains éléments sont de haut niveau. Par exemple, nous faisons une Fête du Livre qui me paraît être de très grande qualité - tous ceux qui la fréquentent peuvent en attester -, mais nous l'avons faite avec Charlemagne. Bien sûr, cela nous coûte un peu d'argent, mais nous montons un événement de dimension régionale qui fonctionne vraiment très bien. La prochaine édition aura également beaucoup d'échos, avec des personnes de grande qualité telles qu'Alexandre Jardin, Rufin, etc., voire d'autres ayant un nom politique intéressant - ce n'est peut-être pas la plus grande qualité, mais pour certains, cela peut manifester un intérêt. Pour ce qui est de Galathea, qui est un festival d'images sous-marines devenant incontournable dans le Var, nous le faisons avec des professionnels et des associations ciblés, ainsi que des sponsors et du mécénat. Quand nous faisons le Circuit des Arts et les Nuits Blanches, c'est peut-être parce que l'Office du commerce a permis d'avoir une synergie avec les commerçants, nous permettant de réaliser des choses importantes, mais en totale collaboration. Tout cela se fait dans le développement d'un mécénat intéressant, de l'ordre d'une centaine de milliers d'euros chaque année.

Cinquième point : je crois que la commune est dynamique, même si, désespérément, la dynamique ne va pas jusqu'aux enfants, notamment du primaire. Je laisse chacun s'interroger sur notre obligation morale et économique à tenter de retenir encore davantage les jeunes générations sur nos terres. En effet, quand on voit la commune d'Hyères ayant une population qui augmente de 1 500 habitants, au dernier recensement, et des classes qui ferment, c'est terrible, parce que ceux qui viennent ne sont pas toujours en âge d'avoir de nouveaux enfants.

Néanmoins, elle est dynamique, puisque les droits de mutation, qui constituent une recette importante pour la commune (entre 3 M€ et 5 M€), ont augmenté de 25 % entre 2015 et 2016, et de près de 30 % entre 2016 et 2017, ce qui fait environ 1 M€ de plus.

Je dis tout cela pour bien faire comprendre que les résultats obtenus, nous permettant d'avoir un budget intéressant pour 2018, ne tombent pas du ciel.

Enfin, il y a l'optimisation des politiques publiques. Là encore, il s'agit des mutualisations :

- nous avons mutualisé les agents du service Jeunesse avec ceux du service des Sports dans les centres aérés et, à chaque fois, c'est plus efficace et économique ;
- la restauration scolaire, où la relance du marché nous a fait faire des économies importantes ;
- le guichet Famille, qui a permis de réunir dans l'intérêt des familles, mais également de mutualiser.

Tout cela me paraît expliquer le fait que le budget 2018, tel que nous le présenterons, est intéressant ; en tout cas, je le qualifierais ainsi, car c'est un très bon budget pour la commune d'Hyères.

En premier lieu, nous avons un autofinancement de 17,6 M€, que je qualifierais de record pour la Ville d'Hyères, soit une multiplication par deux depuis 2014.

Notre épargne brute - c'est lié - est de 7,4 M€, contre 3,4 M€ en 2014.

Nous pourrions mettre en place une nouvelle baisse des dépenses de fonctionnement, de 1,7 M€, par rapport à 2017. Là encore, il s'agit de la rationalisation des charges courantes, des opérations et du personnel : nous ne remplaçons pas tous ceux qui partent à la retraite, loin s'en faut, sauf quand cela est nécessaire ; nous sanctuarisons et augmentons pour la police, la propreté et les assistants d'école. Cela nous permet de tenir, sans difficulté, l'obligation de l'État de 1,2 % maximum de croissance de fonctionnement : dans le budget, nous avons inscrit -1,7 M€.

Les effectifs sont maîtrisés, puisqu'en 2018, la population salariée de la commune diminuera de 20 personnes par rapport à 2017.

L'investissement est très important, même s'il est un peu gonflé, puisque cela inclut les autorisations de programme. En effet, dans le budget, on ne peut pas le couper en tranches ; cela est fait dans les crédits de paiement. Néanmoins, l'investissement présenté, de 38,6 M€, est très important. J'entrerai dans le détail car la question m'a été posée en commission.

Les investissements sont répartis en deux morceaux : d'un côté, il y a 17,2 M€ pour les compétences communales (le bâtiment, etc.) ; d'autre part, nous avons les investissements qui sont désormais de compétence métropolitaine (voirie, propreté, etc.), qui se montent à 21,4 M€ et dont une partie devrait être reconnue d'intérêt métropolitain. En effet, toute la voirie passe, mais à l'intérieur, TPM dira : « Ceci est d'intérêt métropolitain », auquel cas le financement est totalement assuré, sans compensation pour la Ville. Même s'il faut toujours être prudent, on peut penser que les travaux de la place Clemenceau et de la promenade en bord de mer en feront partie, ce qui sera une très bonne nouvelle.

Ceci est le premier partage : ce qui relève des compétences restant communales et ce qui relève des compétences devenant métropolitaines.

Par nature de dépenses, nous avons :

- 17,5 M€ sur les autorisations de programme (Clemenceau, la Banque de France, la promenade en bord de mer, etc.) ;
- 9,4 M€ sur l'aménagement urbain, y compris le centre ancien. Cela concerne tout ce qui est Saint-Paul, la rue de Limans, les Écuries ou le parcours des arts, quand nous achetons des maisons pour les reconvertir ;

- 1,7 M€ de rénovation et sécurisation de bâtiments administratifs, scolaires et sportifs, avec un effort particulier sur le sport cette année ;
- 1,4 M€ pour les travaux contre les inondations et d'entretien de cours d'eau.

Ensuite, les sommes sont plus réduites : équipements de services municipaux, amélioration des cadres de vie, aménagement du territoire, protection du littoral, etc.

Cette somme n'est pas sortie du chapeau, mais correspond à ce que nous avons décidé de faire, et elle est importante.

Pour la quatrième année consécutive, ces investissements très importants seront financés sans emprunt, ce qui est un peu exceptionnel et étonne parfois. Bien entendu, l'une des conséquences est que le ratio de désendettement de la commune est de 2,4 ans. Je rappelle que lorsqu'il est inférieur à 10 ans, on considère que la santé financière est bonne. Il est donc exceptionnellement bas, ce qui constitue une sécurité pour l'ensemble des Hyérois.

Dans ce contexte, qui ne tombe pas du ciel, mais qui relève de l'effort collectif, il nous a paru opportun de remercier les Hyérois pour leur contribution et d'appliquer une première diminution des trois taux d'imposition de 2,5 %. D'ailleurs, je dois dire qu'il ne peut pas y avoir de mauvaises nouvelles en perspective, mais seulement des bonnes, puisque je vous ai parlé d'un budget hors Métropole, tel qu'il serait, le budget métropolitain de cette année étant seulement un ajustement de lignes formel, pour marquer la compétence métropolitaine en droit. Toutefois, demain ou après-demain, si la Métropole reconnaît Clemenceau ou autre d'intérêt métropolitain, cette partie des investissements sera financée directement et sans retour par la Métropole. Si l'exécution du budget est bonne - l'expérience des deux ou trois dernières années me conduit à le penser -, nous pourrions imaginer une nouvelle baisse des taux d'imposition en 2019.

Voilà la présentation que je voulais vous faire. L'intérêt du document d'orientations budgétaires est que ce que nous disons là sera vérifié dans trois semaines ou un mois, au niveau du budget. Ces documents sont souvent des présentations un peu générales - je connais des institutions où c'est le cas -, mais dans le cas présent, le service des Finances a souhaité être plus précis, ce qui est tout à son honneur. Le détail apparaîtra dans le budget.

Pour finir, je voudrais faire un petit commentaire sur le passage à la Métropole. Lorsque nous présenterons le budget obligatoirement « Métropole incluse », cela ne modifiera aucun des équilibres. En revanche, par exemple, lorsque le personnel sera transféré, dans notre budget de fonctionnement, d'un côté, nous mettrons la totalité des dépenses de personnel, qu'elles soient métropolitaines ou pas, et de l'autre côté, le remboursement par la Métropole de la partie du personnel transféré. Étant donné que nous devons tout de même la financer, une allocation de compensation de fonctionnement sera versée.

Sans cette allocation et le remboursement de TPM, à sommes identiques, il resterait les dépenses de personnel, comme ici. Cela fait trois écritures pour une même réalité, mais elles permettent d'inclure le fait métropolitain.

Il en est de même pour les investissements : là, nous les avons tous mis, mais pour ceux qui sont de compétence métropolitaine, il y aura une AC d'investissement d'un côté, et un remboursement des investissements de la part de TPM de l'autre. Il y aura donc deux lignes qui s'annuleront. L'équilibre sera toujours le même, mais cela permettra de formaliser la réalité en droit de la Métropole dans cette période de 2018, durant laquelle il y a une convention de gestion transitoire, sur laquelle nous avons beaucoup de travail, puisqu'ensuite, il faut devenir totalement opérationnel pour la Métropole au 1^{er} janvier 2019.

Mes chers collègues, je vous donne la parole.

Mme TROPINI : Monsieur le Maire, après avoir largement et volontairement alimenté une pseudo insincérité du budget de 2014, plus tard démentie par la Chambre régionale des comptes et jamais invalidée par le Préfet, vous autorisant ainsi une augmentation drastique des impôts locaux, vous vous êtes constitué un bas de laine sur le dos des Hyérois, à savoir une épargne brute qui permet aujourd'hui d'engager des travaux d'ampleur pharaonique.

Bien sûr, nous notons que vous envisagez une baisse des taux d'imposition de 2,5 % sur les trois taxes, et nous ne pouvons que nous en réjouir. Cependant, malgré cette baisse, le compte n'y est pas pour les Hyérois. En effet, la pression fiscale cumulée sur vos trois précédents budgets vous laisse encore une grande marge de manœuvre.

Parlons de vos projets : plus de 12 M€ pour la requalification de la place Clémenceau. Certes, elle est nécessaire, mais nous ne cesserons jamais de déplorer l'absence d'intérêt économique et le gaspillage financier sans aucune retombée directe pour notre ville.

À ce sujet, nous avons une pensée pour les commerçants riverains du chantier qui pâtissent d'une très forte baisse de fréquentation de leur activité. D'ailleurs, ne pourraient-ils pas légitimement bénéficier de l'influence des deux vice-présidents hyérois de la Métropole TPM pour intervenir auprès de cette dernière quant à une baisse, voire une exonération temporaire de la CFE ?

Parlons également du musée, dont la réalisation coûtera cher en investissement - on est à plus de 4 M€ - et pèsera lourdement sur les budgets de fonctionnement à venir. D'ailleurs, en page 3 du rapport d'orientations budgétaires, chapitre 2 « Finances locales », vous dites que la Ville doit faire un effort quant à la maîtrise de la dépense locale de fonctionnement - ceci est un exemple. Cela dit, il ne faudrait pas que les efforts sur le budget de fonctionnement de la Ville ne portent que sur le non-renouvellement du personnel, au détriment du service public que nos concitoyens sont en droit d'attendre ; là est notre crainte.

Notre projet de CIAP était sans doute plus modeste, mais s'inscrivait dans la défense du patrimoine pour un coût d'investissement et de fonctionnement bien moindre.

Enfin, je terminerai par le projet de la promenade du front de mer, que nous pouvons qualifier d'hasardeux et qui, dans l'état actuel, à notre connaissance, est sans garantie ni validation scientifique. Précédemment, nous avons soulevé le problème quant au déplacement du trait de côte.

Nous avons bien compris que cette année est transitoire. TPM devient métropole, et pour avoir des retours financiers, il est impératif de mettre de nombreux projets en étude.

Pour conclure, j'aimerais reprendre une phrase empruntée sur le blog de l'un de vos adjoints, en date du 17 mai 2013 - je le cite :

« Il y a d'abord la gestion chaotique de la Ville. Le spectacle qu'elle offre chaque jour aux Hyérois est édifiant. C'est, en résumé, béton, goudron, bouchons, au degré zéro de l'intérêt communal, à contresens de l'identité hyéroise. »

Si cela n'est pas être visionnaire, cela y ressemble fortement.

M. LE MAIRE : Merci, Madame TROPINI. Votre intervention est tout à fait conforme à l'idée que je m'en faisais.

Si vous permettez, j'ai une question : est-ce que 5,8 est plus ou moins élevé que 4,3 ? C'est plus, n'est-ce pas ?

Mme TROPINI : Nous sommes bien d'accord, mais nous ne parlions pas de cela ; nous parlions de vos propres augmentations d'impôts.

M. LE MAIRE : Moi, je vous en parle. Vous avez parlé d'une augmentation d'impôts « drastique », etc., mais il s'agit de 4,3 %, alors que, dans la municipalité précédente qui paraît avoir tout votre soutien, elle a été de 5,8 %, deux fois 2,9 les premières années, sans qu'il n'y ait jamais eu une baisse à la fin, et le niveau d'investissement a été ce qu'il a été. Soyez donc un peu moins sévère. Nous sommes beaucoup plus doux que ce que d'autres l'ont été et, me semble-t-il, un peu plus efficaces.

Concernant la place Clemenceau, des travaux sont effectués, ce qui constitue toujours un inconvénient pour les commerçants, même si cela devient une embellie le lendemain. En effet, le fait de modifier le bout du Bon puit, la place Clemenceau, etc., est un peu mieux que... Je n'ose qualifier l'état d'abandon dans lequel tout cela a été laissé pendant longtemps. Bien entendu, nous sommes attentifs. J'ai encore écrit, ce matin, aux responsables de leur corporation qui peuvent les aider, et nous les avons reçus - l'article de Var Matin a été un peu différent de la conversation que nous avons eue, mais c'est le jeu normal. Rassurez-vous, cela se passe plutôt bien, et nous serons très attentifs à l'égard de ces personnes.

Toutefois, le fait que quatre, cinq ou dix commerçants sont un peu gênés n'est pas une raison pour renoncer à des travaux significatifs ; autrement, comme d'habitude, on ne fait rien - et on en a l'expérience.

S'agissant de la Banque de France, évidemment, il y aura un budget de fonctionnement, mais elle est pensée, notamment dans sa disposition ou en termes de caméras de surveillance, etc., pour que ce soit le moins important possible. Quand vous avez cette vigilance en matière de dépenses de fonctionnement, dont je vous félicite, vous devriez rendre un satisfecit fantastique à une municipalité qui les a baissées de façon drastique - pour employer votre vocabulaire. On peut faire des choix ; pour notre part, nous préférons un musée plutôt que de la dilapidation.

Enfin, je tiens à vous rassurer au sujet de la promenade en front de mer. Nous menons deux choses de front : cette promenade est déjà, en elle-même, une lutte contre l'érosion et les pollutions issues des voitures, puisque nous faisons des mini bassins de rétention tout le long de la route, mais de plus, nous avons fait une étude pour le front de mer et en mer, et une butée de pied sera réalisée, laquelle permettra de retenir le sable et est avalisée par un bureau d'études ayant travaillé sur le sujet pendant neuf mois, tout cela se faisant en parfaite concordance avec les services de l'État. N'ayez donc pas d'inquiétude.

Madame COLLIN : Monsieur le Maire, en présentant votre budget, vous avez dit qu'il s'inscrivait dans un contexte global ; il en est de même pour notre réaction.

Nous étions presque tentés de nous réjouir par cette orientation budgétaire, mais nous avons la manie de toujours vouloir considérer le pouvoir d'achat des Hyérois, ce qui nous a amenés à davantage de pragmatisme.

S'il existe un transfert de multiples compétences de la Ville vers la Métropole - ce que nous nommons « une dépossession » -, il est donc logique pour le contribuable qu'il s'accompagne d'un allègement d'impôts dans sa commune. C'est la raison pour laquelle vous pouvez vous féliciter aujourd'hui. Malheureusement, personne ne vient avertir nos concitoyens hyérois des taxes votées et perçues par ladite Métropole (nouvelles taxes additionnelles, la GEMAPI, la hausse des tarifs de l'assainissement de l'eau, etc.), ces dernières venant quelque peu ternir l'embellie du débat de l'orientation budgétaire municipale en alourdissant leur charge fiscale.

Dès lors, comment se réjouir, et quelle est la pertinence de ce budget, ne la percevant pas dans cette période transitoire ? C'est la raison pour laquelle nous nous abstiendrons sur cette délibération.

M. LE MAIRE : Je vous remercie, Madame. Je voudrais apporter une précision sur la taxe GEMAPI, qui a fait l'objet d'interventions significatives au Conseil de TPM : elle aura un effet inférieur de plus de la moitié à la baisse des impôts que nous avons décidé de présenter. La GEMAPI est une embellie pour Hyères.

Je n'ai pas osé le dire en Conseil communautaire, parce qu'il ne faut pas être égoïste, mais cela signifie que, demain, toutes les communes financeront ce que nous financions tout seul. La GEMAPI concerne l'ensemble du territoire, mais la commune d'Hyères est la plus touchée, que ce soit en matière de submersion ou d'inondation. Je suis donc très heureux que le Roubaud fasse partie des deux premières opérations ayant été privilégiées, l'autre étant une opération de submersion sur Six-Fours. Les deux seules opérations citées sont celles-là, et le budget est mis en conséquence. Cette solidarité me touche et, de ce point de vue, j'ai défendu la GEMAPI ardemment.

M. SEEMULLER : Monsieur le Maire, au mois de septembre, dans Var Matin, vous avez déclaré que vous n'aviez pas d'opposition, et je vous ai senti un peu dépité. Je voulais donc vous rassurer : nous sommes dans l'opposition, mais également constructifs. À la lecture de ce document d'orientations, nous manifesterons un certain nombre de points d'opposition très fermes, ainsi que des propositions, parce que le plus important est d'avancer.

M. LE MAIRE : Et des adhésions, non ? On ne sait jamais !

M. SEEMULLER : Il y en aura. Je sais que vous en attendez et que vous en avez besoin, mais avec l'ensemble de votre majorité qui vous câline tous les jours, cela devrait aller.

L'un des points de convergence est le fait que la situation du pays s'améliore. J'étais sûr que vous aviez apprécié l'ancien quinquennat et que vous appréciez ce nouveau, puisque les chiffres, sur lesquels vous êtes expert, en tant qu'économiste, montrent que la croissance de la France progresse et que l'emploi se redresse, même s'il est toujours difficile. D'ailleurs, on voit bien que la question majeure de l'emploi est celle des compétences et de la capacité à en apporter. Le dernier point est le déficit public, qui sera à 2,9.

Incontestablement, il y a des zones d'ombre, que vous connaissez :

- qu'on le veuille ou non, la baisse du pouvoir d'achat est une vraie préoccupation ;
- la dette à 100 % du PIB, ce qui signifie que nous avons une sensibilité extrême aux taux et que l'équilibre budgétaire dépend également de taux qui doivent rester bas ; s'ils ne le restent pas, bien entendu, il faudra augmenter le remboursement de la dette, ce qui aura un impact sur le budget ;
- la question très importante de ce que l'on appelle le réarmement industriel et commercial de nos entreprises pour rétablir l'équilibre des comptes.

Ceci concerne la dimension nationale, et je pense que nous convergeons sur cette analyse ; en tout cas, c'est ce que j'ai lu dans le document.

En revanche, nous ne convergeons pas sur l'analyse que vous faites de ces quatre années durant lesquelles vous avez exercé votre mandat. Nous avons fait des calculs, et nous regarderons en volume : vous avez peut-être oublié une année d'augmentation. Je vous entends sur celle de 2015 et, si je regarde vos documents, en volume, cela fait 7,8 %, ainsi que 3,8 % d'augmentation en 2016, taux et base. Je rappelle que l'abattement est passé de 16 % à 8 %, ce qui a eu un impact considérable qui, de plus, a vu l'augmentation des taux. Puisque vous aimez bien les projections - vous me parlez toujours de la DGF de 13 M€. Vos augmentations d'impôts représentent une progression de 16,7 M€, soit 4,6 M€ d'impact direct par an, ce qui est très lourd pour le pouvoir d'achat des Hyérois et pour le commerce de manière générale. C'est un choix politique : vous baissez les impôts en 2018 ; j'ai bien entendu que vous le ferez certainement aussi en 2019, avec de nombreuses inaugurations, et ensuite, on a 2020 ! Finalement, le scénario se déroule comme on pouvait l'imaginer.

M. LE MAIRE : Cher Monsieur, je suis dans la pudeur : je pense pouvoir continuer à les baisser en 2020, 2021 et 2022.

M. SEEMULLER : Je vous laisse à vos espérances ; il est très important d'en avoir.

Je voudrais simplement que l'on ne nous raconte pas une histoire. J'entends le discours que vous nous tenez, mais vous comprendrez bien que nous ne sommes pas dupes et que nous avons bien compris le scénario. Ces augmentations étaient donc politiques, c'est-à-dire bien prévisibles. Je me suis tourné vers mon collègue en charge des finances et lui ai dit plusieurs fois : « Votre cassette est bien pleine ! » En effet, malgré une baisse d'impôt de 2,5 %, vous atteignez un taux d'épargne de 7,4 M€, soit +15 %, ce qui est exceptionnel, et 38 M€ d'investissement, soit +70 % - bravo ! -, sans toucher à l'endettement, lequel reste historiquement bas. Nous sommes dans une année tout à fait exceptionnelle, mais encore une fois, elle a des raisons de l'être, comme je l'ai expliqué précédemment. En effet, quand on a commencé par matraquer le portefeuille des Hyérois, il est clair qu'à la fin, certes avec la rigueur, on arrive à la conclusion que l'on a peut-être plus d'argent que ce que l'on pouvait espérer. Maintenant, je me demande pourquoi un certain nombre de communes n'a pas augmenté leurs impôts - je pense à La Crau, La Garde et d'autres. Effectivement, elles ont passé la période difficile de la baisse de la DGF, mais dans des conditions satisfaisantes pour le portefeuille de leur population.

De plus, j'observe un élément important que vous n'avez pas cité, à savoir que la fameuse dotation globale de fonctionnement, qui descend de l'État, augmentera cette année. Elle sera stabilisée au niveau de la commune, mais la constitution de la Métropole apportera 15 M€ de plus...

M. LE MAIRE : C'est un scoop !

M. SEEMULLER : Non, c'est écrit dans Var Matin. Il y aura 15,5 M€ au titre de la Métropole, dont 1,5 M€ pour Hyères, puisque nous pesons 10 % - je pense que vous négocieriez à proportion de ce que nous représentons.

M. LE MAIRE : 15 M€ de dotation de l'État ? Alors, cela a doublé dans la semaine.

M. DONZEL : C'est 60 € par habitant.

M. SEEMULLER : Nous regarderons cela.

Il y a donc une augmentation de la DGF ; tant mieux !

Vous n'avez pas non plus cité le fait que l'État apporte un soutien à l'investissement local, ce qui allégera davantage. C'est encore une bonne nouvelle, mais si tout cela revient ensuite dans le portefeuille des Hyérois, ces nouvelles n'en seront que meilleures. C'est ce que nous attendrons.

Par ailleurs, vous avez noté la taxe GEMAPI, et je pense que c'est une très bonne initiative. Nous la soutenons ensemble à plusieurs titres : d'abord parce qu'elle est ciblée, ensuite parce que l'innovation est une chose sérieuse, et parce que nous en bénéficierons au titre de ville très exposée aux inondations.

En conclusion, sur cette partie concernant les recettes de fonctionnement, vos augmentations d'impôts sont politiques : on réduit le pouvoir d'achat pour vous permettre des travaux, malheureusement souvent de prestige et urbanisant trop notre territoire.

S'agissant des dépenses de fonctionnement, nous saluons les efforts de très grande rigueur de la part des services pour réduire les charges à caractère général (-4,8 %), les charges de gestion courante (-3 %)...

M. LE MAIRE : Il faut également saluer ceux qui sont en charge des services.

M. SEEMULLER : Vous voulez un petit compliment ? Je vous l'accorde, car je sais que vous en avez besoin. Néanmoins, je voudrais tout de même saluer les services, parce que l'on sait très bien ce que cela signifie à leur niveau. Ce sont des moments difficiles, mais il fallait le faire. Toutes les communes le font, ainsi que l'État, car on sait bien qu'aujourd'hui, l'argent public est rare.

M. LE MAIRE : Toutes les communes le font ? Tant mieux...

M. SEEMULLER : En tout cas, si elles ne le font pas, le Préfet est là pour regarder cela avec attention.

Concernant les dépenses de personnel, nous sommes attentifs à la mutation prévisible des 300 personnes (28 % du personnel) vers la Métropole, et il est vrai que nous aurons besoin d'avoir cette fameuse vision dans le temps pour voir comment les choses se passeront.

Nous avons une proposition à vous faire, dans cette opposition constructive : avec la création de la Métropole, ne sommes-nous pas amenés à réfléchir à de nouvelles prestations de service public qui pourraient être proposées à la population hyéroise ?

Lors de la fermeture du bureau de Poste de Giens, de l'Aiguade et du Val des Rougières, nous avons parlé du fait que, encore une fois, nous enverrions un signal négatif à ces populations qui devront venir en Poste centrale pour un certain nombre de prestations, alors que dans le même temps, nous aurons une concentration des pouvoirs à la Métropole. Par l'intermédiaire de ce que la loi NOTRe nous offre, ne pouvons-nous pas créer ces fameuses maisons de service public dans les fractions, ce qui permettrait de rapprocher à la fois les services de la Mairie, ceux de la Métropole, ceux de la Poste et peut-être ceux d'autres services publics, tels que la Sécurité Sociale, auprès de la population, plutôt que de fermer ces bureaux ? Ce serait peut-être l'expression d'une nouvelle organisation administrative du territoire, qui serait très complémentaire avec ce qui se passera avec les métropoles et qui donnerait du sens et de la réalité au mot « proximité », ce qui pourrait peut-être améliorer la vie de nos concitoyens. Voilà une proposition que nous faisons, Monsieur le Maire.

S'agissant des investissements, le chiffre est absolument exceptionnel - de mémoire de Hyérois, je ne sais pas si l'on a déjà vu un tel chiffre : 38,6 M€, ce qui représente beaucoup d'argent. Bien entendu, nous sommes favorables à la lutte contre les inondations, aux aménagements du centre ancien, à la protection du littoral et à tout ce qui peut améliorer la qualité de vie des Hyérois, notamment la propreté, l'éclairage, etc.

En revanche, les dépenses de prestige ne sont pas d'actualité. Compte tenu de ce qui a été dit par Madame DEL PERUGIA et par rapport à notre préoccupation, aujourd'hui, deux priorités s'imposent aux Hyérois.

La première est la construction de logements accessibles. On voit ces grands groupes privés qui se jettent pour proposer des appartements de grand luxe pour des populations fortunées, alors que je rappelle qu'un fonctionnaire C de la mairie d'Hyères gagne 1 800 € et qu'un fonctionnaire B gagne 2 200 €. Pensez-vous qu'aujourd'hui, nous soyons en train de construire des logements pour ce type de personnes ? 50 % des fonctionnaires - pas seulement d'ici, mais également de la fonction publique hospitalière ou de l'armée - ne peuvent pas se loger dans cette ville. C'est un enjeu majeur. Si vous voulez faire revenir une population jeune, active et soucieuse d'animer la vie de nos quartiers, il faudra la loger, mais également lutter contre ceux qui spéculent et vident nos villes, en particulier la nôtre.

Sur ce sujet, je voudrais faire une citation, puisque j'ai pu lire, sur les réseaux sociaux, un extrait d'un texte de François CARRASSAN qui citait l'ancien maire, Monsieur RITONDALE, lequel disait : « On ira jusqu'à 60 000 habitants, et après, on arrête, parce qu'il faut que la ville reste à taille humaine. » Je suis tout à fait d'accord avec cela. La difficulté est qu'il faut à la fois densifier la ville avec les dents creuses et penser aux espaces commerciaux en déclin, mais en même temps, préserver nos terres agricoles. Dans le Var Matin de ce jour, j'ai bien vu que vous aviez fait une offre vers le monde agricole ; c'est le sens dans lequel nous devons aller, et c'était le sens de l'intervention de Brigitte.

La deuxième priorité est l'innovation et la transition énergétique. Je vous ai entendu dans le rapport concernant le développement durable ; je vous propose que nous allions, ensemble, voir un certain nombre de villes, telles que Nantes, Rennes ou Lyon, qui sont en tête dans ce domaine-là. Je n'ai jamais compris comment la ville la plus ensoleillée de France, bénéficiant du poids et de l'expérience du parc national, continue à s'interroger pour savoir si l'on mettra des panneaux solaires sur le parking de la piscine. Nous sommes en 2018, et votre mandat a débuté en 2014 : je pense que c'était évident, pour de nombreuses raisons.

Si nous avons de l'argent, il faut le mettre dans ces investissements utiles aux Hyérois. Par exemple :

- sur les économies d'énergie, c'est une évidence ;
- sur les transports doux, j'ai vu avec grand plaisir que notre ville possède quatre véhicules électriques et six vélos : nous sommes tout de même en 2018, et un petit effort pourrait être fait ;
- sur l'énergie solaire, nous sommes toujours à 62 m² de panneaux solaires depuis 2014 ;
- mettre à disposition des espaces de travail en coworking pour faire avancer les jeunes ;
- les terrains en friche sont également un moment d'investissement.

Pour terminer sur cet aspect, j'avais également deux suggestions.

M. LE MAIRE : Terminez globalement !

M. SEEMULLER : J'ai presque fini.

M. LE MAIRE : On ne peut pas rester trois quarts d'heure en ayant le monopole de la parole.

M. SEEMULLER : Si j'avais le monopole de la parole, j'aurais terminé.

M. LE MAIRE : Terminez, Monsieur, mais rapidement.

M. SEEMULLER : Si vous voulez me couper la parole, je peux m'arrêter tout de suite, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Je vous demande d'être respectueux de l'ensemble des élus et de ne pas considérer que vous avez un droit de parole dix fois supérieur à tout le monde. Normalement, le vôtre devrait être proportionné à l'importance de votre groupe. Madame TROPINI et Madame COLLIN ont fait une intervention, et vous parlez depuis une demi-heure.

M. SEEMULLER : Je ne parle pas depuis une demi-heure, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : En tout cas, cela me donne cette impression. Allez-y, continuez.

M. SEEMULLER : Cela s'appelle la démocratie : nous sommes en Conseil municipal, et je m'exprime.

M. LE MAIRE : La démocratie consiste également à respecter des règles implicites, lesquelles font que l'on intervient dans les limites de ce que l'on représente. Là, cela suffit. Alors, concluez.

M. SEEMULLER : Merci.

Le dernier point, sur lequel nous avons un désaccord complet, concerne la Métropole. Comme vous l'avez dit, nous sommes dans une année de transition, et nous captions des informations ici et là. Nous lisons l'inquiétude dans le regard de vos adjoints et de vos services. Nous nous sommes déjà dits beaucoup de choses, mais nous sommes dans un déni de démocratie. Nous avons demandé si, en 2018, nous tiendrions enfin une réunion publique pour répondre aux interrogations des Hyérois ; il n'y en a eu aucune depuis un an et demi, alors que la Métropole se met en place : dans quelles conditions ? Pour quel type de métropole ? Pour quel coût ? Pour quels services ? Nous sommes inquiets sur ce sujet, car il n'est pas bon d'avancer sans objectif ni calendrier.

À la lecture de ce document d'orientations, nous nous abstiendrons.

M. LE MAIRE : Nous sommes la seule commune de TPM à avoir fait deux réunions sur les fondements de la Métropole. Actuellement, elle en est au stade de la machinerie, et je ne vois pas comment on peut faire quelque débat que ce soit tant que celle-ci n'est pas en place. Il s'agit de procédures administratives et comptables compliquées qui ne me paraissent pas faire l'objet de discussions. Lorsqu'il s'agira de la mise en œuvre, il y aura tous les débats que vous voudrez et, à ce moment-là, nous verrons très clairement quelles sont vos propositions, s'il y en a.

Pour le reste, compte tenu de l'estime que je vous porte, je suis un peu désespéré de voir le rôle d'opposition mécanique que vous jouez. Ce n'est pas bien. À un moment donné, j'ai rêvé qu'il y ait une sorte d'atmosphère avec l'ensemble des groupes et des personnes voulant être positives et que chacun y ait sa place. Quand je vois un certain nombre de choses ici - je vous dis mon sentiment, très amical -, ce n'est pas digne de l'idée que je me fais de vous. Je vous donne des exemples.

Bien entendu, je partage avec vous le constat d'une embellie relative en France sur le plan économique ; je n'aurais pas la cruauté de dire qu'il faut que nous continuions pour arriver tout de même au niveau du plein emploi qui règne en Grande-Bretagne ou en Allemagne, même si je reconnais également que ce sont des emplois précaires dont je ne veux pas. C'est un peu compliqué. Par ailleurs, le chômage est en train de s'améliorer, mais il reste de la marge.

En revanche, vous dites un certain nombre de choses qui sont très difficiles à accepter. Par exemple, vous dites que les impôts ont augmenté de X % à cause de phénomènes de taux et de base. Or quand la base augmente, il faut tout de même comprendre qu'il ne s'agit pas d'une augmentation d'impôt pour l'individu.

Elle augmente de deux façons : d'une part, l'ajustement aux lois de finances, de 1,2 %, vient simplement compenser l'inflation, ce qui signifie que c'est constant en termes de pouvoir d'achat ; en euro constant, c'est identique. La deuxième chose, qui est fondamentale, est que la base augmente parce que la commune est dynamique. C'est le fond du problème. Quand vous avez une augmentation des droits de mutation de 25 % ou 30 % sur deux années consécutives, cela signifie que des personnes s'installent et que des taxes d'habitation et foncières supplémentaires sont perçues. La réalité est là. Je souhaite que les impôts augmentent à Hyères, non pas à cause des taux, mais de l'assiette. En effet, de ce point de vue, cela signifierait qu'il y a davantage de possibilités et de monde, dans des limites responsables et reconnues.

M. SEEMULLER : En tout respect, vous avez baissé l'abattement et augmenté les taux à deux reprises.

M. LE MAIRE : Ceci est un autre problème.

M. SEEMULLER : Il est central !

M. LE MAIRE : Ne changez pas d'argument au fur et à mesure du débat : vous avez dit que c'est à cause de la base et des taux ; je vous dis que c'est à cause des taux. Comme je l'ai indiqué dans ce document, il y a eu une modification du taux d'abattement de la taxe d'habitation qui, aujourd'hui, est au niveau de la moyenne des villes TPM. Il ne s'agit donc pas de la base. Vous n'êtes pas obligé de dire des choses fausses pour argumenter sur autre chose.

En ce qui concerne le matraquage fiscal, je répète - cette fois-ci avec un peu de cruauté - que lors du dernier mandat de Monsieur RITONDALE, les impôts ont augmenté de 8,5 %, dans un univers euphorique où la DGF augmentait chaque année de 1 M€ ou 2 M€ et où tout allait bien ; sous la municipalité précédente, ils ont augmenté de 5,8 % sur les deux premières années. Alors quand on me parle d'augmentation « drastique » à 4,3 %, il ne faut pas prendre les gens pour des clowns. Si c'est répété dans la presse sans que les arguments ne soient donnés, on peut raconter n'importe quoi. Faisons donc attention.

Des médecins sont présents dans la salle : quand quelqu'un est malade, vous lui donnez des médicaments, mais lorsqu'il va mieux, vous arrêtez. Quand un budget est fragile, vous donnez des médicaments, et lorsqu'il s'est amélioré, vous vous arrêtez. C'est aussi simple que cela, parce que si vous ne donnez pas de médicaments lorsqu'il est malade, il en meurt. Cette politique que vous semblez préconiser consistant à ne surtout rien faire... Nous avons une situation à Hyères... Ne dites pas « Non » ! Ce n'est pas moi qui le dis !

M. SEEMULLER : Nous ne sommes pas d'accord.

M. LE MAIRE : Alors tout le monde ment, que ce soit la Chambre régionale des comptes, la Direction générale des finances publiques, l'audit, ainsi qu'Emmanuelle DAVIS, l'emblème de la municipalité précédente.

Tous ces dossiers ont été mis à disposition de la presse et de quiconque les voudrait. Avec Madame DAVIS, la catastrophe était sur le point de se produire, avec une épargne nette négative dans les deux ou trois ans à venir, ce qui signifie que l'on boucle en mettant le drap noir, comme au casino quand la banque a sauté. Notre diagnostic permettait de dire que sur ce point, je pouvais émettre un son : l'audit l'a confirmé, et la Chambre régionale des comptes l'a entériné ; ce n'est pas Jean-Pierre GIRAN qui le dit. Vous pouvez dire que tout cela est faux : les spécialistes du plus grand institut d'audit sont nuls, la Chambre régionale des comptes est manipulée, et Madame DAVIS n'était pas celle que l'on croyait...

M. SEEMULLER : Nous avons parlé de cela à plusieurs reprises, et nous ne sommes pas d'accord.

M. LE MAIRE : Vous ne pouvez pas ne pas l'être !

M. SEEMULLER : J'ai lu le rapport de la Cour des comptes, comme vous.

M. LE MAIRE : La première phrase est : « En 2014, la situation financière de la commune était fragile. » Vous voulez le réécrire ?

M. SEEMULLER : La question est qu'entre les termes « fragile » que vous utilisez aujourd'hui et « sous tutelle » que vous avez employé, l'évolution du vocabulaire est surprenante. Nous ne sommes pas dupes.

M. LE MAIRE : Je n'ai jamais dit « sous tutelle », mais vous avez raison de me rappeler ce dernier élément. En février 2014, soit deux mois avant les élections - on n'a donc pas donné beaucoup de publicité -, la commune est entrée en situation de partenariat et de vigilance avec la Direction générale des finances publiques, ce qui revient à une sorte de contrôle permanent.

M. SEEMULLER : Non.

M. LE MAIRE : Bon ! Vous avez tort, mais vous dites « Non », parce que c'est ainsi. Ce n'est pas possible ! Comment dire « Non » ? La convention de partenariat est une situation de suivi permanent de la DGFIP. La lettre a été envoyée en février 2014, et...

M. SEEMULLER : Ce partenariat existe, et la DGFIP fait cela avec un certain nombre de communes. Quand je vous avais demandé le document, je l'ai obtenu en ouverture du Conseil municipal. Il s'agit d'une pratique comptable courante.

M. LE MAIRE : C'est faux !

M. SEEMULLER : Effectivement, il y avait une vraie fragilité - nous pouvons converger sur ce terme -, comme dans toutes les communes qui voient la baisse de la DGF, mais la manière de la traiter a été différente, et vous avez fait le choix d'augmenter les impôts. Arrêtons de polémiquer, puisque nous ne sommes pas d'accord.

M. LE MAIRE : Le problème n'est pas de ne pas être d'accord. Je peux être en désaccord avec quelqu'un, mais sur des arguments.

M. SEEMULLER : Vous utilisez le même : quand on n'est pas d'accord avec vous, cela signifie que l'on est irresponsable. Nous ne sommes pas d'accord avec vous sur des questions de fond, c'est tout.

M. LE MAIRE : Je le dis une dernière fois, parce que c'est véritablement cela qui dégoûte de la politique : la Chambre régionale des comptes, l'audit, la DGFIP et la Direction des finances de la commune - qui n'était pas la mienne et dont j'héritais volontiers - ont dit la même chose, et je ne fais que le répéter. Si vous dites que ce n'est pas vrai et que vous êtes en désaccord, soyez au moins d'accord sur le fait que ce qui est écrit par d'autres a une signification. Peu importe !

J'ajoute que les communes qui n'ont pas augmenté les impôts étaient peut-être dans une situation financière différente de celle d'Hyères.

Pour le reste, vous avez raison : ce n'est pas de la polémique, mais de la contradiction basique. Par conséquent, nous arrêtons là.

S'il n'y a pas d'autre intervention, je mets aux voix le fait que nous avons pris acte qu'un débat a eu lieu - s'il l'on peut appeler cela ainsi ; ce sont des répétitions isolées. Pas d'opposition ? Je vous remercie.

ADOPTÉE PAR 39 VOIX.

**6 ABSTENTIONS : M. Yves KBAIER, Mme Marie-Laure COLLIN,
M. Patrick COLLET, M. Jean-Michel EYNARD-TOMATIS,
M. William SEEMULLER, Mme Brigitte DEL PERUGIA.**

M. DONZEL : Monsieur le Maire, lors de votre réponse à Madame TROPINI, vous avez indiqué que des travaux de recherche ont été effectués dans le cadre de la promenade du bord de mer. Étant donné ma capacité scientifique et technique, j'aimerais avoir ce document pour le consulter.

M. LE MAIRE : Allez voir Madame Magali BAYLE, qui pilote l'opération, et elle vous donnera tous les éléments souhaités.

M. DONZEL : Merci.

(Monsieur le Maire sort de la salle. Monsieur Roux assure la présidence.)

AFFAIRE N° 5 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - PORTS - PORT d'HYERES (Saint-Pierre) Rapport sur les orientations budgétaires 2018

M. DESERVETAZ : En exploitation :

- Effort sur les charges à caractère général, hormis le coût exceptionnel de l'opération de dragage, compensé en grande partie par la reprise sur provision ;
- Maîtrise des charges de personnel, avec une réorganisation interne ;
- Diminution des charges de gestion courante ;
- Stabilité des intérêts des emprunts ;
- Provision de 100 000 € pour opération de valorisation des sédiments ;
- Prévision d'une augmentation pour l'impôt sur les sociétés de 190 000 € ;
- Augmentation des recettes, avec une progression des tarifs de 1 %.

En investissement :

- Travaux prévus à hauteur de 3 696 500 € comportant la rénovation du Centre Commercial du Nautisme (1 000 000 €), des travaux d'aménagement sur le terrain des « Ourlèdes » et l'acquisition d'un *travelift*. Le détail des travaux est listé dans le rapport.

Le financement de ces dépenses sera assuré par des fonds propres, avec les ventes des éléments d'actifs, et complété par un recours modéré à l'emprunt.

Au 1^{er} janvier 2018, l'encours de la dette s'élève à 7 143 525 €, avec onze emprunts, dont huit à taux fixe et trois à taux variable.

Je vous propose de prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2018 sur la base du rapport annexé à la délibération.

M. ROUX : Pas d'observation ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

M. SEEMULLER : Je regrette que Monsieur le Maire ne soit pas là, mais les 15 M€ sont bien là - je rappelle que cela figure dans Var Matin : 60 € par habitant font bien 15 M€. La Ville représentant 10 %, cela fait 1,5 M€

AFFAIRE N° 6 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - PORTS - PORT de L'AYGUADE - Rapport sur les orientations budgétaires 2018

M. DESERVETAZ : En exploitation :

- Stabilité des charges à caractère général ;
- Légère augmentation des charges de personnel (glissement vieillesse-technicité) ;
- Diminution des charges financières ;
- Provision pour créances douteuses (40 000 €) ;
- Stabilité de l'impôt sur les bénéfices ;
- Augmentation des recettes (progression des tarifs de 1 %).

En investissement :

- Travaux prévus pour 217 100 €, avec la réfection du quai Borgetto (phase 2) et des travaux de recalibrage.

Les dépenses sont autofinancées en partie, avec un emprunt d'équilibre modéré.

Au 1^{er} janvier 2018, l'encours de la dette s'élève à 174 676 €, avec quatre emprunts, dont trois à taux fixe et un à taux variable.

M. ROUX : Pas d'observation ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N° 7 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - PORTS - PORT de LA CAPTE - Rapport sur les orientations budgétaires 2018

M. DESERVETAZ : En exploitation :

- Légère baisse des charges à caractère général ;
- Stabilité des charges de personnel et des intérêts de la dette ;
- Diminution de l'impôt sur les bénéfices ;
- Légère évolution des recettes (progression des tarifs de 1 %).

En investissement :

- Le montant des investissements s'élève à 181 629 €, avec des travaux de recalibrage, le remplacement de 132 mouillages et la création de sanitaires.

Les dépenses sont autofinancées, sans recours à l'emprunt, et ce depuis 2015.

Au 1^{er} janvier 2018, l'encours de la dette s'élève à 447 830 €, avec huit emprunts, dont six à taux fixe et deux à taux variable.

M. ROUX : Pas d'observation ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N° 8 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - PORTS - PORT AUGUIER - Rapport sur les orientations budgétaires 2018

M. DESERVETAZ : En exploitation :

- Légère diminution des charges à caractère général ;
- Stabilité des charges de personnel ;
- Baisse des charges financières ;
- Diminution de l'impôt sur les sociétés ;
- Recettes en légère diminution (évolution des tarifs de 1 %).

En investissement :

- Travaux prévus pour 171 596 €, avec des travaux de recalibrage, de rénovation des mouillages et de création de sanitaires.

Les dépenses sont autofinancées. Il n'y a pas de recours à l'emprunt depuis 2014.

Au 1^{er} janvier 2018, l'encours de la dette s'élève à 176 384 €, avec cinq emprunts à taux fixe.

M. ROUX : Pas d'observation ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

(Monsieur le Maire reprend sa place.)

AFFAIRE N° 9 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Construction, entretien et vente de caveaux dans le cimetière - Débat sur les orientations budgétaires 2018

M. DESERVETAZ : *(Lecture de la délibération.)*

M. LE MAIRE : Pas d'opposition ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N° 10 - DIRECTION GENERALE DES SERVICES - CONSEIL MUNICIPAL - Délégations du Maire - Application des dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales – Modifications

M. LE MAIRE : *(Lecture de la délibération.)*

Il s'agit d'une modification statutaire liée aux évolutions.

Pas d'observation ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N° 11 - COMMANDE PUBLIQUE - ÉVÉNEMENTIEL - Acquisition de motifs d'illuminations et achat de matériel pour la réparation et la rénovation de motifs d'illuminations - Accord-cadre à bons de commande - Années 2018 à 2021 - Mise en appel d'offres ouvert

Mme BERNARDINI : *(Lecture de la délibération.)*

Mme DEL PERUGIA : Le montant maximum passe tout de même de 90 000 € à 350 000 €, ce qui est beaucoup. Comment une telle augmentation se justifie-t-elle ?

M. LE MAIRE : Au bout d'un certain temps, le renouvellement des illuminations est nécessaire, car elles sont vieillissantes. Nous avons donc eu la volonté de les renouveler, pour une période de cinq ou six ans, sauf décision ultérieure.

Mme ANFONSI : Monsieur le Maire, je ne vous ferai peut-être pas plaisir, mais la critique est toujours constructive.

M. LE MAIRE : Cela dépend...

Mme ANFONSI : Nous ne pouvons que nous réjouir de cette délibération. En période de Noël, les illuminations représentent beaucoup : elles sont le vecteur d'une activité économique qui profite à l'économie locale.

Cette année, on ne peut pas dire que Hyères a brillé de tous ses éclats ; j'en veux pour preuve les illuminations et la décoration. En ce qui concerne les illuminations, la disparité des couleurs faisait davantage penser à une fête foraine qu'à la magie de Noël, alors que chacun sait que l'unité de couleur est symbole de qualité.

M. LE MAIRE : Sur ce point, je suis un peu d'accord avec vous, et c'est la direction que nous souhaitons prendre.

Mme ANFONSI : Les décorations sont obsolètes et vieillottes - et je sais de quoi je parle, puisque certaines m'ont peut-être vue naître.

Je ne reviendrai pas sur le marché de Noël, puisque nous avons pu dire ce que nous en pensons dans le *Vivre à Hyères*, mais force est de constater que Hyères en général, et son centre-ville en particulier, n'a nullement été mise en valeur, et le commerce local en a pâti singulièrement - c'est le moins que l'on puisse dire.

Je n'épiloguerai pas à outrance, mais ferai simplement le constat d'un évènement non féérique ayant déçu un grand nombre de nos concitoyens, dont les commerçants - je ne peux pas vous en donner la liste, car elle serait trop fastidieuse. Hyères en lumière a été triste à pleurer.

M. LE MAIRE : Là, c'est un peu excessif.

Mme ANFONSI : Monsieur le Maire, tel est le ressenti de nombreux Hyérois et Hyéroises, dont je suis, ainsi que de visiteurs qui, pour obtenir satisfaction, se sont précipités sur les communes environnantes. Vous avez dû en avoir des échos.

M. LE MAIRE : C'est la solidarité métropolitaine !

Mme ANFONSI : L'heure n'est pas à la polémique, mais ne dit-on pas que de la discussion jaillit la lumière ?

Par conséquent, au vu des efforts que vous voulez déployer, nous voterons pour cette délibération.

M. LE MAIRE : Je vous remercie. Je partage assez largement votre analyse : il est vrai que je trouve les illuminations un peu vieillottes, et quand je vois des choses vertes, bleues ou rouges, cela me rend fou. L'idée est que ce soit blanc ou doré, mais un peu uniforme, et peut-être que les gros axes soient renforcés.

Toutefois, pour le marché de Noël, nous sommes sous contrainte, la place Clemenceau étant occupée. Une réflexion a donc été menée pour cette année. Il y a eu des éléments de satisfaction de la part des Hyérois, et parfois davantage de critiques de la part des commerçants. Nous réfléchissons à une meilleure implantation, puisque nous aurons la même difficulté pour le Noël prochain.

Nous pourrions mettre la totalité autour du Park Hôtel, en utilisant l'arrière, ou peut-être à la halle Noailles, même si l'on est un peu plus loin. Cette dernière permettrait d'avoir un vrai village, et cela avait très bien fonctionné pour un certain nombre de choses, telles que les Médiévales.

Cette année, nous n'avions pas le savoir-faire antérieur et avons dû nous adapter. Nous essaierons de faire mieux la prochaine fois.

Il est certain que s'il n'y avait pas eu de travaux à Clémenceau, nous aurions eu un bon marché de Noël, parce qu'une fois que cette dalle déchirée était couverte, c'était plutôt sympathique. Toutefois, nous pensons que dans les 11 mois qui restent, il faut avoir une place Clémenceau magnifique plutôt que ce que nous avons. Comme vous le savez, en politique, choisir, c'est renoncer : nous avons renoncé au marché de Noël à Clémenceau pour choisir de réhabiliter cette place. Dans deux ans, nous pourrions fêter cela tranquillement, sur une place magnifique. Néanmoins, je comprends tout à fait les réticences que vous avez exprimées.

S'il n'y a pas d'autre observation, je mets aux voix. Qui est pour ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N° 12 - CULTURE ET PATRIMOINE - Convention Ville d'art et d'histoire - Demande de subvention à l'État - Ministère de la Culture et de la Communication - Direction Régionale des Affaires Culturelles Provence-Alpes-Côte D'Azur

M. CARRASSAN : *(Lecture de la délibération.)*

M. LE MAIRE : Pas d'opposition ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N° 13 - CULTURE ET PATRIMOINE - Musée des Cultures et du paysage - adhésion à l'ICOM (International Council Of Museum)

M. CARRASSAN : Monsieur le Maire, mes chers collègues, l'ICOM est le Conseil international des musées, et notre musée de France, qui est en cours de réalisation, pourrait l'intégrer. Il s'agit d'une ONG en liaison avec l'UNESCO, dont les critères correspondent à ce que nous faisons avec notre musée (but non lucratif, vocation scientifique et culturelle).

Cette adhésion permettrait de faire connaître et reconnaître notre musée dans un réseau national et de favoriser tous les échanges pouvant en découler.

Cette association est assez importante, et l'un de ses thèmes favoris, au cœur de ses réflexions, est la notion de paysage culturel, ce qui convient bien à ce Musée des cultures et du paysage, qui est en cours de gestation. Un paysage culturel fait ressentir la synthèse entre la nature et l'Histoire aux visiteurs et à tous les amateurs, ce qui sera l'objet de ce musée : une présentation de cette rencontre, particulièrement brillante à Hyères, entre la nature et l'Histoire.

Par ailleurs, cette adhésion, d'un montant de 327 €, permettra au musée de recevoir toutes sortes de publication (articles, etc.).

M. DONZEL : Monsieur le Maire, sur le principe, nous n'acceptons pas la constitution telle qu'elle est prévue dans le musée, concernant cette proposition. Par conséquent, nous ne donnerons pas suite à cette décision de participer à une organisation internationale sur cette problématique.

M. LE MAIRE : Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous remercie.

ADOPTÉE PAR 38 VOIX.

7 CONTRE : M. Jacques POLITI, Mme Karine TROPINI, M. Michel PELLEGRINO, Mme Danièle ANFONSI, M. DONZEL, M. Patrice FALLOT, M. Éric FELTEN.

AFFAIRE N° 14 - AMÉNAGEMENT - Poursuite et achèvement de la procédure de transformation des ZPPAUP en Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine multi-sites par la Métropole, engagée avant le 1er janvier 2018.
Accord de la Commune

M. CARRASSAN : Monsieur le Maire, mes chers collègues, les deux projets de délibération à venir sont purement formels.

Le premier concerne l'AVAP, dont nous avons décidé la création au mois de février 2015, après avoir mis en révision les ZPPAUP continentales et de Porquerolles. Nous avons décidé ces transformations des ZPPAUP en AVAP, mais TPM poursuivra la procédure, maintenant que la compétence lui a été transférée.

Toutes les étapes prévues, dont nous avons parlé le mois dernier, seront respectées ; simplement, nous avons voté cette création, mais le Conseil métropolitain votera la réalisation.

M. LE MAIRE : Pas d'opposition ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N° 15 - AMENAGEMENT - Poursuite et achèvement par la Métropole des procédures d'élaboration et d'évolution du Plan Local d'Urbanisme, engagées avant le 1er janvier 2018. Accord de la Commune

M. LE MAIRE : De la même manière, nous avons décidé une révision allégée et une modification du PLU, mais le transfert en Métropole fait que cette dernière le continuera.

M. DONZEL : Monsieur le Maire, lors de la délibération du 8 septembre, nous avons évoqué la problématique liée à la révision totale ou partielle du PLU. Je vous avais fait remarquer que votre document ne proposait pas une révision totale et générale du PLU, mais partielle, et même très partielle, puisque vous avez ajouté dans la délibération : « Une révision très partielle ».

Aujourd'hui, je suis donc étonné de retrouver le terme « révision générale » dans cette délibération qui reprend celle du 8 septembre, dans laquelle vous aviez vous-même exprimé votre accord, puisque lors de cette présentation, vous aviez indiqué : « Il ne s'agit pas tout à fait d'une révision générale ; le terme est trompeur. Cela porte sur trois points particuliers. »

M. LE MAIRE : Je comprends Monsieur DONZEL : pourquoi le terme de « révision générale » était-il employé le 8 septembre dernier ?

M. GONZALEZ : Une révision générale a été engagée à cette date.

M. LE MAIRE : Pourquoi l'avons-nous engagée dans cette situation ?

M. DONZEL : De plus, vous aviez donné votre accord sur le principe de la révision partielle.

M. LE MAIRE : Bien sûr.

M. DONZEL : Par conséquent, tant que le mot « générale » figure dans la délibération, je ne la voterai pas.

M. LE MAIRE : Je suppose qu'il doit y avoir une contrainte quelque part au niveau des services, mais il n'y a pas d'autre intention que quelques petites précisions, en révision partielle.

M. DONZEL : Il faudrait modifier la délibération, auquel cas je l'accepterais.

M. LE MAIRE : D'accord, à condition que l'on ne m'oppose pas de contrainte sur le plan administratif.

Je leur demanderai la raison pour laquelle ils ont marqué « générale ». S'ils m'apportent une réponse administrative, je vous en ferai part ; s'il n'y a pas d'explication, il faudra le changer.

M. DONZEL : Pour l'instant, je m'abstiens.

M. LE MAIRE : Il n'y a pas de problème.

M. COLLET : Monsieur le Maire, d'après vous, quel serait l'impact sur l'adoption définitive du PLU en fin d'année au vu des deux recours au Tribunal administratif, à savoir l'un sur le PEB et l'autre sur la ZAC des Rougières qui, à notre connaissance, sont toujours en cours ?

M. LE MAIRE : Il ne peut pas y avoir de recours sur la ZAC des Rougières, puisqu'il n'y a aucun acte administratif. Il existe des recours contre le PLU, comme sur tous les PLU, mais ils sont généralement peu importants.

Le PEB a été réalisé par l'État, et je crois savoir qu'effectivement, malgré de nombreux avis internes, le CIL de Costebelle a maintenu le recours - je ne comprends pas, mais je respecte. Toutefois, je n'ai pas d'information sur le sujet administratif, car nous ne sommes pas directement opérationnels là-dessus.

M. COLLET : Autant pour moi, le recours n'est pas sur la ZAC des Rougières, mais sur le projet du Green Park.

M. LE MAIRE : Effectivement.

Qui est pour ce transfert de la compétence PLU ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

ADOPTÉE PAR 38 VOIX.

**7 ABSTENTIONS : M. Jacques POLITI, Mme Karine TROPINI,
M. Michel PELLEGRINO, Mme Danièle ANFONSI, M. Jean DONZEL,
M. Patrice FALLOT, M. Éric FELTEN.**

AFFAIRE N° 16 - DÉVELOPPEMENT DURABLE - Convention d'application de la charte du Parc national de Port-Cros pour la période 2017-2020 - Autorisation de signature donnée à Monsieur le Maire

M. CARRASSAN : Depuis 2015, le Parc national de Port-Cros dispose d'une charte, à savoir un document stratégique à 15 ans - voilà un horizon dans le temps qui reste à échelle humaine - qui traduit l'expression d'engagements réciproques en matière de développement durable. Hyères fut signataire de cette charte, avec les quelques autres communes du périmètre visé par l'aire d'adhésion.

De ce fait, la vocation historique du parc, à savoir la protection de la nature et l'accueil du public, allait s'enrichir d'une nouvelle mission de promotion et de soutien technique du développement local - en principe, on ajoute « financier », mais je ne sais pas si les finances du parc le permettront. Cette nouvelle mission s'applique dans les cœurs et l'aire d'adhésion.

La question est de savoir comment appliquer la charte, et c'est l'objet de la convention contenue dans cette délibération.

Cette convention porte sur la mise en œuvre des actions identifiées comme prioritaires pour la période 2017-2020. La commune est particulièrement attachée à deux d'entre elles (la restauration du fort du Pradeau, ainsi que la transition énergétique et la gestion de la ressource en eau sur les îles) et montre cet attachement par son implication financière :

- pour le fort du Pradeau, la commune participe à l'étude, pour 20 000 €, ainsi qu'à la réalisation des travaux à hauteur de 10 % ;
- pour la transition énergétique et la gestion de la ressource en eau sur les îles, un diagnostic aura lieu, lequel peut valoir 40 000 €, et la commune est d'accord pour y mettre 10 000 €.

La convention, qui est assez brève et claire, est suivie de deux annexes, et je voudrais vous permettre d'y voir clair dans leur lecture.

L'annexe 2 comporte la totalité des opérations possibles. Elle se divise en six ambitions, elles-mêmes se divisant en projets - au moment de l'élaboration de la charte, le parc nous a habitué à ces énumérations :

1. préserver et mettre en valeur le patrimoine naturel, culturel et paysager littoral, maritime et insulaire (projets de 1 à 7) ;
2. préserver la biodiversité (projets de 8 à 18) ;
3. soutenir un développement local durable (projets de 19 à 29) ;
4. promouvoir un aménagement durable (projets de 30 à 36) ;
5. préparer l'avenir - certains parlent même d'un avenir durable, pour aller encore dans le sens de l'inflation de l'adjectif - (projets de 37 à 44) ;
6. une coopération internationale (projet 45).

L'annexe 1 contient les priorités. Par exemple, j'ai parlé de la restauration du fort du Pradeau : nous sommes dans l'ambition 1, projet n° 2, et c'est une priorité n° 1 pour la Ville. Pour ce qui de la transition énergétique, on passe à l'ambition 4, projet 32, et c'est tout de même la priorité n° 1.

M. LE MAIRE : C'est pourtant simple !

M. CARRASSAN : Cette présentation de la convention et de ses annexes simplifie tout de même le document primitif de la charte, dont l'élaboration est du Maire, et qui contient 1 000 propositions et 237 mesures. Ces chiffres peuvent effrayer le lecteur de bonne volonté, et on peut se demander ce que l'on peut faire avec un catalogue aussi énorme.

Nous allons donc vers une simplification de la charte afin de permettre son application, ce que nous souhaitons tous, et je vous demande d'autoriser le Maire à la signer.

M. DONZEL : Monsieur le Maire, si je relis correctement les compétences transférées de la commune à la Métropole, je lis : « Actions de valorisation du patrimoine naturel et paysager, contribution à la transition énergétique, eau potable. » Si je descends dans la charte qui nous est proposée, je lis : « Des projets de requalification paysagère, la transition énergétique et la gestion de la ressource en eau dans les îles. » Par conséquent, je me demande pourquoi vous êtes obligé de signer ce document. Ne paraîtrait-il pas normal que la délibération passe à TPM ?

M. LE MAIRE : Elle devra y passer, bien sûr.

M. DONZEL : À ce niveau-là, il s'agit de doublons.

M. LE MAIRE : Non. Par exemple, l'OGS passera complètement à TPM. Néanmoins, je partage tout à fait votre sentiment, et vous pouvez dire exactement la même chose à propos de l'Opération Grand Site, car tout est lié.

Finalement, l'important est que l'addition de ces ardues obligations crée une obligation morale d'aller dans la bonne direction ; autrement, c'est terrible.

M. DONZEL : C'est une surenchère de complexité.

M. LE MAIRE : Tout à fait. C'est la raison pour laquelle, quand je me suis intéressé de près à l'Opération Grand Site, j'ai souhaité que nous fassions cinq ou six fiches-actions (la circulation sur la presqu'île de Giens ou des choses comme cela), parce que nous en étions au même point. Quand vous avez 1 000 propositions, 250 actions, 36 mesures...

Une atmosphère positive imprègne globalement la commune et TPM, mais dans le détail, c'est compliqué.

M. SEEMULLER : Monsieur le Maire, nous irons dans le même sens : ce document est très intéressant en soi ; simplement, il est redondant avec d'autres. C'est un travail considérable, puisque la préparation de la charte a duré quatre ou cinq ans, durant lesquels nous avons été sollicités à travers le Conseil économique et social, puis c'est remonté, etc. Comme vous le dites, on est parti des aspirations des uns et des autres, et on arrive à un catalogue infernal, parce qu'il générera énormément de frustration. Il faut donc y faire attention.

Par ailleurs, il est dommage que la présidente ne soit pas là, mais le Parc national rencontre de vraies difficultés en termes de moyens. Ceux qui lui seront affectés par l'État la ramèneront à des réalités, dont la première est que sa mission initiale est la protection, et c'est là-dessus que l'on centrera l'ensemble des moyens. La question qui nous sera posée est : la commune se substituera-t-elle à cette absence de moyens ? La deuxième question que nous devons nous poser est que dans ce partenariat, nous devons trouver les bons équilibres. Nous sommes parties prenantes du conseil d'administration du parc et de ce conseil, mais il est vrai que nous voyons arriver le fait que, derrière l'élargissement de ce que l'on appelle l'aire d'adhésion, on ira chercher dans notre portefeuille pour apporter des éléments financiers qui n'existent plus aujourd'hui dans les moyens alloués par l'État. C'est un vrai sujet.

Pour être positif et concret, il est vrai que l'image du parc est remarquable. Je rappelle que ces trois îles constituent un attrait touristique considérable, et l'image du parc y contribue. Il faut donc peut-être apporter notre rationalité d'élus et de bons gestionnaires pour flécher ce qui nous paraît être essentiel et nous en tenir là, avec des épisodes, en se disant que lorsque ce sera fini, nous passerons à autre chose.

Merci de votre attention.

M. LE MAIRE : C'est exactement ce que nous faisons, Monsieur SEEMULLER, parce que, par moments, cela me fait peur.

Je vous donne un exemple simple : depuis longtemps, dans le parc, ils sont comprimés dans les locaux du Castel. C'est pourquoi je leur ai proposé l'ancien CFA, lorsqu'il était encore libre, gratuitement - même si cela a été vendu 6 M€ ou 8 M€ -, parce qu'il est important pour nous d'avoir le parc, mais à l'époque, on m'avait dit que c'était trop loin. Parfois, c'est donc un peu compliqué.

Là, je vois les travaux du Pradeau : très bien. Au-delà des institutions, cela me passionnait et, quand je présidais les parcs nationaux, j'avais obtenu un gros mécénat de la GMF sur le sujet. Cependant, qui paiera ? J'ai bien signalé que le pourcentage que nous donnions pour l'étude n'était pas mécaniquement reproduit dans les travaux. C'est compliqué parce que, comme vous le dites, on assiste plutôt à une contraction, ce que je regrette.

Je pense que l'on peut globalement formuler le vœu que les parcs nationaux ne soient pas réduits à peau de chagrin. J'étais opposé à l'Agence de la nature et de la biodiversité, parce que cela constitue une tentation progressive de réduire l'autonomie et la force des parcs nationaux. Ils ne doivent pas devenir des conseils de rivage, comme pour le conservatoire. Ce qui fait la force d'un parc national est son autonomie de gestion, le fait qu'il soit un établissement public, etc. Là, on y trouve un peu tout : la GEMAPI, les chasseurs, etc.

De mon point de vue, nous sommes à un moment crucial pour les parcs nationaux. Compte tenu du fait que je m'y étais intéressé, j'avais proposé à la présidente du parc de les accompagner pour voir le Ministre, qu'ils n'ont finalement pas vu, mais j'aimerais vraiment que le gouvernement reconnaisse que c'est une priorité de la politique de l'environnement. En tout cas, j'ai de l'appréhension. Il est vrai que lorsque l'on regarde les moyens, que voulez-vous qu'ils fassent avec 5 M€ ou 6 M€ par an ? Comment investiront-ils ?

M. SEEMULLER : Je vous invite à regarder le rapport de la Chambre régionale des comptes qui vient de sortir sur le Parc : il contient une mise en demeure assez radicale sur la gestion patrimoniale. Aujourd'hui, ils ne gèrent plus leurs actifs. Ce sont de vrais sujets.

M. LE MAIRE : En tout cas, nous sommes totalement en phase. Nous signerons cette convention, mais avec le pragmatisme nécessaire pour ne pas nous perdre dans les méandres de ce qui est proposé.

Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N° 17 - COMMERCE - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - Poursuite et achèvement par la Métropole de la procédure de révision du Règlement Local de Publicité, engagée avant le 1er janvier 2018. Accord de la Commune

M. LE MAIRE : C'est le même principe que les deux délibérations rapportées précédemment par Monsieur CARRASSAN : suite au transfert à la Métropole, il s'agit d'autoriser cette dernière à poursuivre.

Bien entendu, sur ce sujet, la commune doit rester totalement décisionnaire, même si la compétence passe, parce que le règlement de publicité touche tout de même à l'environnement communal.

Mme DEL PERUGIA : C'est le Parc national qui va...

M. LE MAIRE : La charte du Parc dit des choses, mais je voudrais tout de même rappeler que le Parc national n'a pas de compétence juridique, sauf dans son cœur. Il ne faut pas se tromper parce que, par distraction, on est en train de dire : « Étant donné que le Parc national sera consulté ou est associé, il décide » ; or ce n'est pas le cas. Il imprègne et donne une philosophie, mais il n'est pas décideur. Le droit dérogatoire porte uniquement sur le cœur du parc. On peut tout à fait être dans le même esprit, mais le Parc national ne fera pas le règlement de publicité.

Mme DEL PERUGIA : J'entends bien, mais quand on regarde la convention que nous venons de voter, le règlement local de publicité est inclus.

M. LE MAIRE : Oui, bien sûr. Cela a été un long débat pour moi, étant tout de même un peu partie prenante dans la loi qui était en train d'être appliquée, et j'ai été un peu gêné quand j'ai vu que le terme de « mesures » était utilisé dans la charte du Parc. On peut parler d'orientations, de propositions ou d'objectifs, mais le terme « mesures » signifie que l'on a un pouvoir décisionnaire ; or celui-ci n'existe pas.

Je pense qu'il faut être en partenariat confiant avec le Parc, mais les communes doivent peut-être continuer à décider.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N° 18 - ECONOMIE ET HABITAT - Opération Cœur de Ville (OPAH-RU 2012/2017) - Douzième demande de remboursement auprès du Conseil Régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur pour les aides régionales avancées par la Commune auprès des propriétaires privés

Mme GALLART : *(Lecture de la délibération.)*

M. DONZEL : Monsieur le Maire, il est évident que la commune a déjà engagé un travail avec la Région pour cette opération Cœur de ville. Quand je regarde le transfert des compétences à la Métropole, je vois qu'il y a celle de la problématique des logements. À un moment donné, cela devrait donc passer à la Métropole. Avez-vous une idée de la date à laquelle cela se fera ? Cette convention sera-t-elle en vigueur jusqu'à la fin de l'année pour ensuite passer à TPM, où durera-t-elle quelque temps de plus ?

M. LE MAIRE : Elle durera jusqu'à la fin de l'année, puis ce sera fini.

M. DONZEL : TPM gèrera donc le cœur de ville ?

M. LE MAIRE : Absolument, avec des antennes locales.

Pas d'opposition ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

M. LE MAIRE : Je lis ce que l'on m'a donné, suite à ce qui a été dit précédemment : « La révision générale du PLU a été prescrite, parce que si nous ne l'avions pas faite, TPM n'aurait pas pu l'engager sur le seul territoire hyérois. » Voilà la raison administrative, même si je ne l'ai pas bien comprise.

M. GONZALEZ : La révision générale a été prescrite l'an dernier, parce que TPM ne peut pas lancer de révision globale sur le territoire d'une commune. TPM a la compétence pour faire le PLUi, et toutes les communes de TPM ont délibéré pour que les révisions prévues sur leur territoire puissent se réaliser territoire par territoire. C'est la raison de la prescription de la révision totale.

M. LE MAIRE : Si je traduis, cela signifie que si nous avons prescrit une révision partielle, elle n'aurait pas été compatible avec la logique de TPM. Nous devons avoir une révision générale chez nous pour éviter d'être ensuite englobé dans le PLUi pour toutes ces petites révisions.

M. DONZEL : Selon moi, juridiquement, c'est vraiment tangent, parce que l'on pourrait très bien proposer à TPM d'avoir une révision partielle sur la commune.

M. LE MAIRE : Nous approfondirons la question, parce que ce n'est pas très clair pour moi.

**AFFAIRE N° 19 - GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - Domaine Public
Communal - Installation de stations de radiotéléphonies - Barème de
redevance**

M. OZENDA : (*Lecture de la délibération.*)

M. LE MAIRE : J'aimerais vous faire partager mon sentiment. Bien entendu, nous avons besoin d'implantation d'antennes de téléphonie mobile, mais pas n'importe où, ce qui fait que c'est complexe. Récemment, j'ai refusé une implantation sur la mairie, du fait de la proximité d'une crèche, même si cela n'a pas toujours été compris par les personnes qui me le demandaient, y compris dans les services. La couverture est importante, mais je crois qu'il faut être très attentif, parce qu'à un moment donné, on pourrait avoir des liaisons fantastiques, mais cela ne doit pas dégrader un bâtiment, et il faut être vigilant sur la proximité, me semble-t-il.

Mme COLLIN : Monsieur OZENDA, quel est le barème actuel ?

M. OZENDA : Il est d'environ 3 000 €, mais il date de 1998 et, à l'époque, c'était en francs. En revanche, ce genre de tarif est déjà appliqué pour les nouveaux qui ont été implantés à certains endroits. Le but est d'uniformiser cela.

Mme DEL PERUGIA : Monsieur le Maire, je vous rappelle le projet d'implantation d'antennes téléphoniques, au début de l'avenue de Toulon, à 30 m de la crèche. Cela se situe sur un immeuble privé, mais je pense que la commune devrait avoir un regard là-dessus.

M. LE MAIRE : Dans ce cas, nous avons moins de maîtrise, mais il faudra être attentif. En tout cas, je veux être strict pour ce qui concerne les bâtiments communaux.

Cette précision apportée, pas d'abstention ? Pas d'opposition ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N° 20 - GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - Domaine Public Communal - Église Notre Dame de Consolation - Autorisation à la Société Française de Radiotéléphonie (SFR) de déposer une demande d'autorisation d'urbanisme

M. OZENDA : *(Lecture de la délibération.)*

M. LE MAIRE : Pas d'observation ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

(Monsieur le Maire sort de la salle. Monsieur Roux assure la présidence.)

AFFAIRE N° 21 - GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTÉOTIQUE - LA CAPTE - Parcelle cadastrée section EV n° 0257 formant le lot n° 285 - Monsieur et Madame TRAMUS Michel - Avenant au bail emphytéotique en augmentation de durée

M. OZENDA : *(Lecture de la délibération.)*

M. ROUX : Pas d'observation ? Je vous remercie.

ADOPTÉE PAR 41 VOIX

2 ABSTENTIONS : M. William SEEMULLER, Mme Brigitte DEL PERUGIA.

**AFFAIRE N° 22 - GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - BAIL
EMPHYTÉOTIQUE - LE POUSSET Parcelle cadastrée section EX n° 0022
formant le lot n° 41 - M. et Mme MENETRIER Michel - Avenant au bail
emphytéotique en augmentation de durée**

M. OZENDA : *(Lecture de la délibération.)*

M. LE MAIRE : Pas d'observation ? Je vous remercie.

ADOPTÉE PAR 41 VOIX
2 ABSTENTIONS: M. William SEEMULLER, Mme Brigitte DEL PERUGIA.

**AFFAIRE N° 23 - GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - BAIL
EMPHYTÉOTIQUE - La Capte - Aliénation du bien situé 23 Rue des Marchands
cadastré section ET n° 0075 formant le lot n° 207 au profit de Monsieur CANO
Jérôme**

M. OZENDA : *(Lecture de la délibération.)*

Mme COLLIN : L'estimation ayant été faite par les Domaines, il n'y a pas lieu d'y revenir. Néanmoins, on peut tout de même s'interroger sur le prix vraiment modeste de cette acquisition, ne serait-ce qu'au regard de la délibération suivante, compte tenu des mètres carrés bâtis. Il reste huit ans de bail, et cela paraît donc bizarre. Si les Domaines donnent une explication, pouvons-nous l'avoir ?

(Monsieur le Maire reprend sa place.)

M. OZENDA : En réalité, il reste plus de 30 ans de bail. La formule étant exponentielle, plus il reste d'années, moins vous payez.

Mme COLLIN : Il est indiqué qu'il est emphytéote jusqu'en 2026, ce qui fait huit ans.

M. OZENDA : Vous parliez de la délibération suivante.

Mme COLLIN : Je parlais de Cano. Par rapport aux précédentes sessions qui ont eu lieu à La Capte, je ne trouve pas la logique.

M. LE MAIRE : Il s'agit de l'estimation des Domaines. Ensuite, lorsque quelque chose nous paraît original ou quand un pétitionnaire nous le fait remarquer, nous le leur transmettons en leur demandant de bien vérifier. Néanmoins, cela relève de l'État : ils ont leurs formules et leurs experts.

M. OZENDA : Madame, il n'y a pas de logique au niveau des mètres carrés ; l'estimation se fait en fonction de nombreux paramètres, notamment la situation, le fait qu'il y ait vue sur la mer, le nombre d'années restant, etc. C'est l'évaluation de France Domaine et, comme Monsieur le Maire le disait, nous n'y pouvons absolument rien.

Mme COLLIN : Je voulais juste savoir s'il y avait une explication de la part des Domaines ; je ne vous mets pas en cause.

M. LE MAIRE : Il s'agit simplement d'une formule générale et d'une appréciation de France Domaine.

M. OZENDA : L'état du bien et de nombreux autres paramètres entrent en jeu.

M. LE MAIRE : D'ailleurs, j'essaierai d'organiser une réunion avec les titulaires de baux et France Domaine afin que ces derniers leur disent les choses, mais de façon générale.

M. SEEMULLER : Monsieur le Maire, notre groupe s'abstient sur les quatre délibérations portant sur des baux emphytéotiques.

Le 6 juin, par délibération, nous avons adopté la méthodologie et les conditions dans lesquelles un bailleur peut acheter. La Chambre régionale des comptes a fait un rapport assez sévère sur certains points, notamment - je l'ai sous les yeux :

« Des comportements spéculatifs peuvent exister lors des surélévations (...). Il est recommandé à la commune d'étendre des mesures anti-spéculatives déjà prises, même si elles sont juridiquement complexes à mettre en œuvre. »

Nous souhaiterions donc mettre plusieurs sujets à l'ordre du jour, éventuellement pour le prochain Conseil, afin de se laisser le temps de réfléchir.

M. LE MAIRE : Je peux vous répondre sur la totalité.

M. SEEMULLER : Il y avait la question de la prolongation : aujourd'hui, je crois que c'est réservé aux travaux de mise en hauteur, alors qu'il me semble y avoir une demande de 50 000 € de travaux d'amélioration du bâti au sol - ceci est extrait de l'AG qui a eu lieu avec les baux emphytéotiques. Avez-vous une position là-dessus ?

Par ailleurs, dans la délibération du 6 juin, nous avons parlé de la question de la garantie d'emprunt à hauteur de 50 %, et je ne sais pas où l'on en est. Je souhaiterais donc connaître votre position sur ce sujet.

S'agissant de la clause anti-spéculative, nous sommes passés de 15 à 10, puis de 10 à 5, et en même temps, il semblerait qu'il existe une jurisprudence à Martigues rendant cette clause non applicable.

Notre suggestion est la suivante : finalement, si l'on veut garantir que le bien va vraiment à la personne et qu'elle n'en fait pas un outil pour un autre usage, ne pourrait-on pas demander à ce que, s'il revend son bien sous 15 ans, il verse la différence entre le prix d'achat et le prix de revient à la Ville, par exemple ?

Enfin, sur la délibération 24, il y a 276 m² de bâti, visiblement pour quatre bâtiments, sur un terrain de 415 m², pour un prix de 250 000 €, et cela nous paraît nécessiter un certain nombre d'explications de la part des Domaines.

Voilà l'ensemble des questions que nous souhaitons vous poser.

M. LE MAIRE : J'y répondrai à la fin.

M. DONZEL : Monsieur le Maire, normalement, à la fin du bail emphytéotique, le bien doit être restitué en état de bonne conservation, voire dans un état permettant à quelqu'un qui tient le terrain d'avoir un bien ayant été géré en bon père de famille. Or aujourd'hui, on voit qu'un certain nombre de lots cherchent à être rachetés, mais sont dévalués parce qu'ils n'ont pas été bien entretenus. Parfois, on a le sentiment que l'appréciation des Domaines tient au fait que cela n'a pas été bien entretenu, ce qui fait que l'on ne peut pas valoriser le bien correctement. Or c'est un élément important du bail emphytéotique.

Dans le cadre d'une rencontre avec le service des Domaines, j'aimerais que nous puissions avoir un complément d'information sur cet aspect des choses.

M. LE MAIRE : Continuons.

ADOPTÉE PAR 41 VOIX

2 ABSTENTIONS: M. William SEEMULLER, Mme Brigitte DEL PERUGIA.

**AFFAIRE N° 24 - GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - BAIL
EMPHYTÉOTIQUE - La Capte - Aliénation du bien situé 88 Avenue de
l'arrogante cadastré section EV n° 0269 formant le lot n° 348 au profit de la
Hoirie Debarge**

M. OZENDA : *(Lecture de la délibération.)*

M. LE MAIRE : Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

ADOPTÉE PAR 41 VOIX

2 ABSTENTIONS : M. William SEEMULLER, Mme Brigitte DEL PERUGIA.

M. LE MAIRE : Sur les différents sujets qui ont été évoqués, la délibération que nous avons prise et qui, je crois, était très pertinente, a déjà résolu de nombreux problèmes, puisque tous ceux que nous évoquons là sont anciens, dont aucun n'était traité. Notamment, quand nous avons voté la délibération sur l'évaluation en fonction de la durée restante à courir du bail - auparavant, c'était un peu défini de gré à gré, si j'ose dire -, nous avons ajouté une clause anti-spéculative faisant qu'une personne qui surélève ne peut pas racheter pendant 15 ans. En effet, nous ne voulions pas que quelqu'un investisse 50 000 € pour surélever et, vu qu'il a gagné 30 ans, écrase le prix au moment du rachat.

Un certain nombre de problèmes demeurent, et nous prenons donc l'initiative d'une nouvelle clause anti-spéculative. En effet, nous avons observé - la Chambre régionale des comptes le dit très justement - qu'un certain nombre de personnes surélèvent et ne rachètent pas le bien, mais revendent le bail ; on est un peu dans la même configuration. Là, nous n'avons pas mis 15 ans, mais 5 ans. L'idée est que quelqu'un qui surélève et qui le garde pendant cinq ans ne le fait pas en se disant qu'il revendra son bail dans six ans. En tout cas, cette clause permet de contrôler. Là, nous ne sommes pas dans l'achat ou la vente, mais dans la revente d'un bail. Très honnêtement, je crois qu'une personne qui surélève et qui est obligée de le garder pendant cinq ans est quelqu'un ayant un problème conjoncturel ou familial, ce que l'on peut respecter. Nous imposerons donc cette clause.

S'agissant de la possibilité d'avoir la prorogation de 29 ans, jusqu'à présent, cela était valable uniquement lorsqu'il y avait l'élévation d'un étage sur la totalité de l'emprise du bien. J'ai pris l'initiative de dire que nous n'avons pas très envie que des personnes aient 29 ans de plus et dégradent l'environnement. Si d'autres modalités objectives peuvent permettre d'avoir cette durée, il faudra ajouter l'obligation d'améliorer l'environnement au cahier des charges, par exemple en mettant en œuvre une politique de conservation de la chaleur, etc., à hauteur de 50 000 €, ce qui représente environ le prix de l'élévation. Nous avons défini toute une batterie de choses. Cela doit s'appliquer, mais pour ce faire, nous avons besoin que le cahier des charges de chaque lotissement soit modifié à cet effet. Nous attendons que la majorité qualifiée des lotissements ait voté, ce qui n'est pas le cas, sauf pour l'un d'entre eux.

Toutefois, nous avons oublié une particularité - je plaide coupable -, à savoir que certaines constructions contenaient parfois plusieurs logements. Or, nous n'allions pas imaginer qu'il y ait 10 logements dans une construction et, pour 50 000 €, donner 29 ans aux 10, ce qui serait dérisoire. Par conséquent, l'idée est de compléter les délibérations pour tenir compte des copropriétés, en mettant une norme qui pourrait être de 50 000 € par tranche de 80 m², puisque lorsqu'il s'agit d'une maison individuelle, la surface est de cet ordre de grandeur. Par exemple, pour un bâtiment qui ferait 400 m², il devrait y avoir une pratique en matière de dépenses environnementales de 240 000 €, soit un multiple de 80.

Si tel n'est pas le cas, nous faisons un cadeau : si un immeuble contient 10 logements et que nous gardons 50 000 €, il suffit de mettre un peu de chauffage ou quoi que ce soit et, pour 5 000 € chacun, on a 29 ans de plus, ce qui ne serait pas convenable.

Cette modification complémentaire nous conduit à demander aux différentes ASL de délibérer à nouveaux. Aucune n'ayant obtenu la majorité requise, sauf une, nous devons compléter par le phénomène des copropriétés.

Concernant la garantie d'emprunt, sauf erreur de ma part, nos juristes ont indiqué qu'elle n'est pas possible. Le crédit-bail et les garanties d'emprunt sont illégaux. Je le regrette, mais la mairie ne peut pas jouer le rôle de banquier, car c'est interdit par la loi. Nous ne pourrions donc pas l'appliquer.

L'état de bonne conservation est un problème effectif. Nous avons souhaité prendre une délibération pour les personnes arrivant au terme de leur bail emphytéotique, notamment pour les personnes âgées, consistant à leur permettre de rester dans le logement jusqu'à leur disparition, sans transmission possible. Pour ces cas, cela consisterait à nous engager à leur octroyer un loyer, mais au prix normal du marché ; on n'est plus dans un bail emphytéotique, dont je rappelle qu'il représente 100 € par an - quand on nous dit que nous avons augmenté fortement, je pense qu'il faut un peu de décence. Nous jouons sur le phénomène suivant : dans le cahier des charges, il est dit que l'on peut augmenter dans une période de trois ans, si l'augmentation de je ne sais plus quel indice a été de plus de 10 % ; si c'est 9 %, on ne peut pas, mais s'il y a 2 % l'année d'après, on peut. C'est le raisonnement qui a été pris par le directeur du foncier. Or, ils nous disent que c'est valable pour trois ans, mais dans ce cas, si l'augmentation est de 9 % à chaque fois, on ne revalorisera jamais.

La seule chose faite par la délibération que nous avons prise est la suivante : il n'y a pas eu d'augmentation depuis 2008 ; entre 2008 et aujourd'hui, il y a eu cette augmentation, et nous l'appliquons. Cela doit faire passer de 110 € à 120 € par an - je sais que nous « étranglons » les gens, mais il faut être sérieux !

Concernant la qualité du bien à la fin du bail emphytéotique, que l'on soit dans le cas d'une location à prix normal, si la personne reste, ou que le bien soit abandonné, ce dernier doit être remis en état normal de fonctionnement. Cela signifie que, dans le cas où des personnes voudraient continuer en louant, s'il y a 10 000 € ou 20 000 € de frais pour changer la chaudière, ils devront le faire avant ; autrement, on ne pourra pas. En effet, de notre côté, quand nous louerons, nous aurons les obligations du propriétaire, et nous ne pouvons pas nous engager dans une direction en devant refaire la toiture, etc.

En revanche, vous avez raison sur un point - cela attire mon attention, et je souhaite que les services l'entendent -, à savoir que le problème est un peu identique dans la période intermédiaire : si le bien est dégradé, sa valeur est affectée, et quand nous le vendons...

M. DONZEL : La commune est impactée. Ensuite, ce sont des problèmes d'impôts. À partir du moment où nous ne vendons pas correctement, le citoyen peut s'en plaindre.

M. LE MAIRE : Absolument. Si tel est cas - je retiens tout à fait la logique de votre intervention -, il faudrait conditionner la vente. Je ne parle pas de la vente du bail, mais de l'achat du bien. Dans la vente du bail, nous pouvons toujours faire un état des lieux à la fin, quel que soit le titulaire, mais dans le cas de l'achat, au moment où nous vendons au titulaire du bail, le bien doit être en état. Autrement, il le laisse se dégrader, les Domaines estiment que c'est une ruine et que cela ne vaut rien, puis nous vendons en perdant la différence.

Vous avez raison. Nous leur proposerons cette option complémentaire, même si je ne suis pas sûr que cela leur fasse plaisir. Nous ne serons pas d'une exigence démesurée, mais il faut tout de même vérifier et que, à chaque fois, il y ait une expertise contradictoire avec une personne agréée.

Mme DEL PERUGIA : Dorénavant, nous nous abstiendrons sur les délibérations concernant les baux emphytéotiques, parce que nous ne sommes pas certains que les choses aillent dans le bon sens. Je vous rappelle le rapport de la Chambre régionale des comptes qui a trouvé que les ventes que nous faisons aux emphytéotes leur étaient très favorables.

M. LE MAIRE : Non, pas du tout.

Mme DEL PERUGIA : Oui, c'est sa première remarque.

M. LE MAIRE : Ce n'est pas ce qu'ils disent. Ils disent que la spéculation se fait au moment où ils revendent le bail.

Mme DEL PERUGIA : Ceci est la deuxième remarque de la Chambre régionale des comptes.

M. LE MAIRE : Dans la première, ils approuvent notre délibération.

Mme DEL PERUGIA : Je l'ai lue : une première disait que cette délibération permet de vendre à un prix très favorable aux emphytéotes, ce qui est assumé par la commune, puisque c'était bien sa volonté.

M. LE MAIRE : Pas du tout, Madame. Vous n'avez rien compris.

Mme DEL PERUGIA : C'était bien le propos de la délibération de 2014.

M. LE MAIRE : Non, Madame. Relisez-la : « À un prix équitable. » Cela signifie que si une personne est titulaire de bail pour encore 70 ans, vous ne pouvez pas lui vendre au même prix que pour quelqu'un à qui il reste 15 jours. Il faut tenir compte de la durée restant à courir du bail. Lorsqu'il reste 70 ans, cela a une valeur, et il faut tenir compte de cet abattement.

Pour la commune, la conséquence de cette délibération est qu'une personne ayant les moyens a intérêt à racheter rapidement, afin de bénéficier de l'abattement maximum, plutôt que d'attendre. Cela n'est pas fait pour faire plaisir aux emphytéotes, mais parce que c'est équilibré.

Mme DEL PERUGIA : C'était une demande de la part des emphytéotes, et j'ai compris que la commune assumait...

M. LE MAIRE : Non, pas du tout, Madame. Je ne peux pas vous laisser dire ce qui n'est pas vrai. J'ai écrit cette délibération de A à Z et en ai convaincu le directeur des Finances publiques du Var ; c'est ainsi qu'elle a été appliquée et fait jurisprudence. Il s'agit d'un calcul économique que personne ne m'avait demandé ; au contraire, des délibérations antérieures me paraissent très erronées.

Par conséquent, ne me dites pas que cela a été demandé ; elle a été acceptée parce qu'elle est équitable.

Mme DEL PERUGIA : Certes, elle est équitable, par rapport à la durée du bail et au restant à courir.

Lorsque la commune a voté cette délibération, avait-elle conscience du fait que les emphytéotes n'étaient peut-être pas dans la même situation, selon qu'ils étaient en résidence principale, en résidence secondaire ou bailleurs ? Sur ce point, je pense que la commune aurait pu y regarder de plus près.

S'agissant de la clause anti-spéculative que la Chambre régionale des comptes a soulevée, dans votre réponse, vous aviez annoncé un délai de 15 ans, entre parenthèses 10 ans, et à présent, vous en êtes à 5 ans.

M. LE MAIRE : C'est vrai, parce que je crois que c'est excessif.

Mme DEL PERUGIA : Une clause anti-spéculative de cinq ans est dérisoire.

M. LE MAIRE : Si vous connaissez quelqu'un qui montera un étage pour rien pendant cinq ans... Certes, il faut tenir compte des aléas de la vie, et l'on ne peut pas non plus porter une atteinte définitive aux droits des personnes. Cela me paraît tout de même être un contrôle très fort.

Mme DEL PERUGIA : Aujourd'hui, cela fait quatre ans que nous vivons ce système. Ne serait-il pas intéressant de faire une évaluation de la situation : que s'est-il passé durant ces quatre années ? Combien de baux avons-nous vendus ? Dans quelles conditions ? À qui : des résidences principales, des résidences secondaires ou des bailleurs ? Quels sont les baux qui nous sont revenus ? Il faut faire une évaluation pour voir si les choses sont allées dans le sens que nous souhaitons, ainsi qu'une remise à plat, avant de repartir sur de nouvelles mesures. Il me semble que cela est nécessaire.

M. LE MAIRE : Je comprends tout à fait, mais elle est faite régulièrement par le service foncier. Je crois que cette délibération, saluée par la Chambre régionale des comptes, a été efficace et équitable, mais des amendements sont nécessaires.

Nous avons un obstacle juridique à la délibération sur la vente du bail, et la Chambre régionale des comptes elle-même le reconnaît ; d'ailleurs, elle a une formule que Monsieur SEEMULLER a citée : « Si c'est possible. » Nous avons essayé de le faire valider par nos avocats, mais c'est compliqué.

M. SEEMULLER : Monsieur le Maire, avons-nous bien compris ? Votre proposition est la suivante : c'est 5 ans si l'on surélève et que l'on revend le bail, et cela reste un bail, mais on garde les 15 ans si l'on rachète.

M. LE MAIRE : Absolument. En effet, le problème est que lorsque l'on rachète, on est propriétaire et on revend le lendemain ; parfois, on a vendu à d'autres privés avant même d'avoir acheté, ce qui est scandaleux.

M. SEEMULLER : Est-vous sûr que ceci n'est pas attaqué ? Avez-vous, ou vos services, entendu parlé de la jurisprudence de Martigues ?

M. LE MAIRE : La personne ayant racheté est propriétaire et fait ce qu'elle veut. À présent, ils sont bloqués pendant 15 ans.

Nous voulons les maîtriser, mais ce n'est pas tout à fait la même chose, parce que l'on peut avoir un enfant et vouloir faire une chambre. Si vous mettez 50 000 € pour construire votre étage en anticipant le fait qu'ensuite, vous revendrez le bail, malgré tout, 5 ans se seront écoulés. Cela peut être 15 ans, mais cela me paraît un peu brutal.

Mme ANFONSI : Monsieur le Maire, lors du dernier Conseil municipal, j'ai fait la même demande que ma collègue Madame DEL PERUGIA, concernant le nombre d'acquéreurs et le montant des ventes.

M. LE MAIRE : Il n'y a pas de problème.

Je me permets de répéter que cette délibération a été très clairement approuvée par la Chambre régionale des comptes, avec des difficultés qu'elle a signalées, et que je la trouve pertinente. De plus, elle a bien arrangé les choses par rapport au passé.

**AFFAIRE N° 25 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - Bd Maréchal Juin -
Vente de terrain à la SCI IMMORADIOLOGUE - Parcelles AM n° 144 et 199**

M. OZENDA : *(Lecture de la délibération.)*

M. KBAIER : Je ne participe pas au vote.

M. LE MAIRE : J'ai compris.

La société des Radiologues de la gare l'achète sous une autre dénomination, mais cela ne modifie pas la délibération que nous avons opérée.

Pas d'opposition ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (42 VOIX)

AFFAIRE N° 26 - GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - Désaffectation et Déclassement d'une partie du Domaine Public Communal - Traverse Paradis

M. OZENDA : *(Lecture de la délibération.)*

M. LE MAIRE : Il s'agit de situations de fait que nous mettons en droit ; en général, cela concerne des petits délaissés déjà occupés. Il ne s'agit pas d'opérations financières ou d'un appauvrissement de la commune.

Pas d'observation ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

AFFAIRE N° 27 - GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - Désaffectation et Déclassement d'une partie du Domaine Public Communal - La Capte - Avenue du Levant

M. OZENDA : *(Lecture de la délibération.)*

M. LE MAIRE : Cela fait partie des problèmes multiples et variés où, quand on regarde de près, une très grande majorité a empiété sur le domaine communal depuis longtemps. Par conséquent, quand on ne peut plus rien faire, il vaut mieux légaliser.

Pas d'observation ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

AFFAIRE N° 28 - GÉOMATIQUE ET TERRITOIRE - Dénomination de 4 chemins privés - Chemin du Maraîcher / Impasse du Berger / Chemin du Laboureur / Chemin de l'Horticulteur

M. OZENDA : *(Lecture de la délibération.)*

Étant donné qu'il s'agit de chemins privés, nous ne sommes pas à l'origine des noms.

M. LE MAIRE : Pas d'opposition ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

AFFAIRE N° 29 - PROPRETÉ - Résiliation du marché AOO 24/14 - EAU-LITTORAL-PROPRETE Nettoyement des espaces publics - Marché à bons de commande - Année 2015 à 2018 Lot n° 9 : désherbage de certains espaces publics

M. OZENDA : *(Lecture de la délibération.)*

M. LE MAIRE : Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

AFFAIRE N° 30 - COMMANDE PUBLIQUE - PROPRETÉ - Désherbage de certains espaces publics Accord-cadre à bons de commande - Années 2018 à 2021 - Mise en appel d'offres ouvert

M. OZENDA : *(Lecture de la délibération.)*

M. LE MAIRE : Pas d'observation ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

AFFAIRE N° 31 - COMMANDE PUBLIQUE - VOIRIE - Fourniture de mobiliers urbains et fourniture, pose et maintenance de dispositifs de retenue routiers et de contrôle d'accès - Accords-cadres à bons de commande - Années 2018 à 2021 - Mise en appel d'offres ouvert

M. OZENDA : *(Lecture de la délibération.)*

M. LE MAIRE : Pas d'observation ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

AFFAIRE N° 32 - PORTS - PORT D'HYERES (Saint Pierre) - Manifestations nautiques 2018 - Exonération totale ou partielle des bateaux participants à différentes manifestations nautiques durant l'année 2018.

Mme AUDIBERT : *(Lecture de la délibération.)*

M. LE MAIRE : Nous avons le Tour de France à la voile, ce qui est très bien. C'est mieux qu'avant parce que, désormais, le Groupe Amaury en est responsable, et la période sera exactement la même que celle du Tour de France, ce qui signifie qu'à chaque fois, les étapes du tour terrestre et nautique seront synchronisées. De plus, les bateaux sont beaucoup plus attractifs et peuvent être beaucoup plus près de la côte. En effet, le problème des compétitions nautiques est que, si l'on n'est pas sur le bateau, on ne voit rien, alors que là, on peut les voir de la côte.

Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

AFFAIRE N° 33 - PORTS - PORT D'HYERES (Saint Pierre) - Recrutement d'un Chef de Pôle Technique en contrat de droit privé

Mme AUDIBERT : *(Lecture de la délibération.)*

M. LE MAIRE : Pas d'observation ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

AFFAIRE N° 34 - PORTS - PORT D'HYERES (Saint Pierre) - LA CAPTE - L'AYGUADE - AUGUIER - Régie à autonomie financière des ports d'Hyères - Avenants aux contrats de travail de droit privé

Mme AUDIBERT : *(Lecture de la délibération.)*

M. LE MAIRE : Pas d'observation ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

AFFAIRE N° 35 - COMMANDE PUBLIQUE - LITTORAL - Fourniture et livraison d'équipement PMR pour l'accès aux plages et la baignade - Accord-cadre à bons de commande - Années 2018 à 2021 - Mise en appel d'offres ouvert

Mme AUDIBERT : *(Lecture de la délibération.)*

M. LE MAIRE : Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

AFFAIRE N° 36 - DIRECTION DES GRANDS PROJETS - SERVICE EAUX-INONDATIONS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement des eaux usées (exercice 2016), réalisé par le service communautaire d'assainissement (TPM)

M. LE MAIRE : Avez-vous pris connaissance de ce rapport ? Avez-vous des observations ?

Mme DEL PERUGIA : Aujourd'hui, je pourrais reprendre les mêmes critiques que celles que j'avais faites l'an passé à propos du rapport 2015. À l'époque, vous aviez convenu que mes remarques méritaient d'être relayées par un courrier à destination des services de TPM et que vous essayeriez d'avoir un interlocuteur *ad hoc* pour présenter le prochain rapport que voici. Or aujourd'hui, il n'y a personne pour le rapporter, ce qui est dommage.

C'est bien ce que je pensais : je ne suis pas sûre que nous ayons bien avancé depuis l'année dernière. Par conséquent, je vais me répéter.

Depuis 2016, nous subissons une augmentation tarifaire de la part « collectivité » dans le but d'une harmonisation entre les communes. Nous ne sommes pas contre une harmonisation qui viserait une solidarité économique entre les communes, mais comment justifier une augmentation qui dépasse même l'alignement sur le haut, puisque Le Pradet, qui est la commune la plus chère en matière de tarifs d'assainissement, subit également une augmentation ? De plus, ce n'est pas terminé, puisqu'il est prévu d'augmenter progressivement les tarifs jusqu'en 2023, pour atteindre 2,10 € hors taxes et hors redevance de l'Agence de l'eau.

En 2016, nous avons subi une augmentation de 6,5 %. L'an passé, les comptes administratifs du service communautaire de l'assainissement dégageaient un résultat de clôture de 3,7 M€ pour 2015 ; cette année, il est de 21,8 M€. Pour quels investissements prévus ? Le rapport nous dit : « Ceux prévus au Schéma directeur », mais qui, dans cette assemblée, a ce document sous le coude ?

L'année dernière, je pointais également du doigt la faiblesse du service de l'assainissement non collectif, dont la population concernée a augmenté de plus de 6 %, alors que, dans le même temps, le nombre d'agents de service est passé de 1,5 à 0,75 équivalent temps plein. Bien sûr, il est noté dans le rapport qu'ils envisagent d'externaliser une partie des contrôles.

De plus, on n'a pas fait beaucoup de progrès sur la qualité des installations : le taux de conformité des installations contrôlées est passé de 62 % à seulement 66 %, ce qui reste insuffisant.

À la lecture du rapport, on n'a pas l'impression que TPM prend cette problématique de l'assainissement non collectif bien à cœur. D'ailleurs, la note obtenue pour la mise en œuvre de ce service est de 95 sur 140. Pourtant, il s'agit d'abord d'un problème de santé publique. L'an passé, Monsieur DI RUSSO avait des espoirs pour les Borrels...

M. LE MAIRE : Ils sont exaucés : c'est voté et budgété.

Mme DEL PERUGIA : C'est une bonne nouvelle.

Toujours est-il qu'avec le transfert des compétences à TPM - et aujourd'hui à la Métropole -, nous avons le sentiment que l'éloignement des centres de décision nuit à la démocratie : absence de visibilité, rapports remis tardivement (puisqu'ils passent dans plusieurs instances), remontées tout aussi improbables... Nous n'avons plus prise ni sur les décisions ni sur les événements.

Soyons clairs : nous souhaitons le succès de la Métropole, et à présent, l'exemple de l'assainissement, transféré depuis 2009, devrait nous permettre de mettre à plat ce qui ne fonctionne pas, afin de nous prémunir d'échecs potentiels dans d'autres compétences transférées.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. C'est un sujet compliqué que vous connaissez mieux que nous, même si nous avons un agent très compétent en la matière, Monsieur L'HENAFF lequel occupera sans doute des fonctions importantes à la Métropole sur cette question, puisque cela fait partie du transfert, et nous nous en réjouissons.

Nous sommes arrivés à avoir satisfaction pour les Borrels. C'est acté, et c'était important. On sait très bien que les écarts sont très compliqués en matière d'assainissement. En effet, on ne peut pas tirer l'assainissement collectif parce qu'il y a une disproportion entre le coût et le nombre de bénéficiaires. Là, nous avons une sorte d'assainissement autonome, avec une petite station de relevage, et je suis très heureux que ce soit fait.

En revanche, une explication m'a été donnée sur un sujet : le lissage est normal. À un moment donné, il faudra bien qu'il y ait un taux identique pour tout le monde, mais il faut lisser dans le temps pour ne pas être brutal.

Monsieur GONZALEZ, veuillez expliquer, s'il vous plaît.

M. GONZALEZ : La station d'épuration a été construite au moment où le transfert de compétences s'est effectué auprès de la Communauté d'agglomération, et le taux de la taxe d'assainissement était le plus faible de l'agglomération. TPM n'a pas immédiatement augmenté le taux de la taxe d'assainissement pour assurer le financement de la station d'épuration. Il a été lissé lentement dans le temps - à la limite, il y a peut-être eu une avance de TPM sur le financement de cette taxe d'assainissement -, alors que les autres communes qui avaient déjà construit des stations d'épuration, comme à La Valette, avaient impacté le coût des constructions sur la taxe d'assainissement.

Mme DEL PERUGIA : J'entends, mais nous ne sommes pas la commune ayant la taxe d'assainissement la plus basse, loin de là, et toutes les communes augmentent (plus de 9 % d'augmentation à La Crau en 2016).

En réalité, nous ne sommes pas en train de nous aligner sur la commune la plus chère, qui est Le Pradet, mais de la dépasser. De plus, c'est la part « collectivité » qui augmente, et non pas celle du délégataire. Celles du délégataire et de l'Agence de l'eau ont tendance à baisser, mais la part « collectivité » est en train d'exploser.

M. LE MAIRE : Je suppose que les spécialistes de TPM nous donneraient l'explication suivante : des investissements importants sont programmés à moyen et long termes et, bien entendu, il faut les financer, puisqu'il y a là un financement direct.

Je retiens votre idée. Lors d'une réunion de travail ou une sorte de conseil municipal privé, il faudrait que Monsieur L'HENAFF et éventuellement une autre personne de TPM viennent nous expliquer cela.

M. OZENDA : Monsieur le Maire, Madame MONFORT a été obligée de partir, car elle avait un rendez-vous chez le docteur prévu de longue date. Madame DEL PERUGIA a posé toutes ces questions en commission. Madame MONFORT s'est renseignée et est prête à vous donner toutes les explications que vous aviez demandées.

M. LE MAIRE : Néanmoins, au-delà de ces questions ponctuelles, j'aimerais bien que nous ayons un exposé. Ce sont des ingénieurs et, dans ces choses-là, il y a une planification à long terme. Il serait donc bien que nous ayons ces explications. Nous n'alourdirons pas un Conseil municipal, parce que l'explication doit être longue, mais nous pouvons organiser une réunion de travail, à laquelle tous les conseillers municipaux seront invités. Il faut programmer cela rapidement.

Je mets aux voix. Qui est pour ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

AFFAIRE N° 37 - DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - Commission Consultative des services Publics Locaux - Présentation de l'état des travaux réalisés par la commission au cours de l'année 2017

M. LE MAIRE : Vous avez la liste des réunions qui se sont tenues. Je fais simplement une observation complémentaire, parce que nous avons toujours des surprises : je vous signale que, par exemple, pour la plage des Salins, désormais - nous l'apprenons au mauvais moment -, il faut passer en Commission des sites et un permis ministériel.

Honnêtement, c'est insupportable. Cela ne s'est jamais fait. Elle est au même endroit depuis 30 ans et, d'un coup, on vous sort cela. Bref !

DÉLIBÉRATION NE DONNANT PAS LIEU À UN VOTE.

QUESTIONS ORALES

M. LE MAIRE : Nous avons deux questions - l'une des deux est arrivée hors délai, mais j'y répondrai tout de même -, posées par Monsieur SEEMULLER.

La première concerne les transports de passagers pour les îles :

« Monsieur le Maire, avec Mr Jean Louis Viale et les deux Présidents de CIL, nous avons établi un comparatif des tarifs de transport maritime entre les compagnies maritimes et les Îles au 3 février 2018 :

	Iles d'Or	TLV	TLV
	Le Lavandou	Hyères	Tour Fondue
Tarifs plein 2018	28 € AR	28,10 € AR	19,50 € AR
Résidence Principale (+ 65 ans)	6 € AR	2 € AR (1,50 € AR)	2 € AR (1,50 € AR)
Famille (achat CIL)			11 € AR
Résidence secondaire	25,20 € AR	24,90 € AR	14 € AR
Salariés	18 € AR	7,40 € AR	7,40 € AR

Ce comparatif met en évidence les difficultés rencontrées par les îliens de Port Cros et du Levant, suite au transfert de la compétence transport maritime du Département à la Métropole. Nous ne revenons pas sur la qualification de "résidence principale" qui avait déjà fait l'objet d'une question orale en conseil et qui reste d'ailleurs en suspens. Nous appelons votre attention sur 6 constats qui soulignent l'inégalité de traitement entre les Îles et selon les compagnies.

1. Pour les résidences principales des habitants de Port Cros et du Levant, le tarif de la compagnie des Îles d'or au départ du Lavandou est trois fois supérieur à celui de la TLV au départ du port d'Hyères.
2. Il n'existe pas de tarif familial pour les familles de Port Cros et du Levant. Or il existe un tarif familial à Porquerolles.
3. Pour les salariés qui travaillent à Port Cros et au Levant, la compagnie des Îles d'or facture en 2018, 18 € AR au départ du Lavandou. Ce tarif était de 6 € AR en 2017, soit 300 % d'augmentation. Le tarif est de 7,40 € AR au départ de Hyères avec la TLV. De plus, La compagnie des Îles d'or demande au salarié de prendre en charge les 50 % du prix du billet qui relèvent de la part employeur. Or l'employeur loge déjà le salarié sur place. Il ne s'agit donc pas d'un transport pour se rendre au travail, mais d'un transport pour rejoindre le continent pour des raisons personnelles.
4. La compagnie des Îles d'or demande aussi au salarié de régler en une fois la somme de 126 €, soit cinq AR à 25,20 €. Le remboursement par TPM de la différence entre ce tarif plein et le tarif salarié s'effectuera entre 60 et 90 jours. Pour un salaire modeste, les sommes à avancer sont importantes.

5. *Pour les résidences secondaires, le tarif TLV des Porquerollais est de 12,50 € AR contre 24,90 € AR pour Port Cros et le Levant. Si nous appliquons une péréquation du tarif de base entre les îles, nous devrions fixer le tarif résidences secondaires pour Port Cros et Le Levant à 17,20 € AR.*

6. *Port Cros compte trois couples de salariés permanents qui vivent à Port Cros. Nous observons une difficulté de prise en compte du conjoint ou du compagnon. Nous insistons pour que le conjoint bénéficie du même traitement que le salarié.*

En conclusion, nous insistons pour une prise en compte par la Métropole de la difficulté de vie dans les îles. Tous les achats du quotidien sont majorés par les frais de transport. L'accès aux services essentiels (médecin, administration, nourriture) n'est possible que par un passage sur le continent et notamment une fois par semaine par le bateau du marché du jeudi matin du Lavandou. Sinon il faut aux îliens un hébergement sur le continent, sans parler du coût du parking pour le véhicule.

Nous constatons un accueil très peu attentif à nos demandes de la part des services de TPM, voire suspicieux. Nous suggérons un interlocuteur unique au sein du service Transport TPM qui soit familier de nos préoccupations et de nos demandes. Il ne s'agit pas de revendiquer des privilèges, mais la prise en compte de l'insularité et un traitement juste et homogène entre les îles, et entre les compagnies.

Enfin, nous serions très favorables à participer à l'élaboration du cahier des charges de la prochaine DSP et de la voir s'élargir à la desserte des Îles d'Or par Le Lavandou. »

En premier lieu, croyez bien que je suis aussi mobilisé que vous sur le sujet, et cela devient très compliqué.

J'ai obtenu deux choses, validées par la Direction générale des services, à savoir Madame PAECHT, et par Monsieur CHENEVARD : l'une est que la situation des résidences secondaires de Port-Cros et du Levant sera alignée, au détail près, sur celle de Porquerolles, ce qui est tout de même significatif, puisque cela constitue la demande principale ; la seconde est que l'ensemble de ces sujets soit traité dans une DSP globale. En effet, le problème que nous avons aujourd'hui est que, d'une part, il y a plus de deux transporteurs, et d'autre part, les grandes différences entre la TLV et la Compagnie des Îles d'Or rendent les choses très compliquées.

Ma proposition, qui est désormais agréée, résout globalement le problème entre les résidences secondaires et les résidents permanents, avec la grande difficulté que vous connaissez. En effet, certaines personnes sont Levantines depuis 40 ans, mais le problème est que s'ils ont une propriété en Bourgogne, ils veulent en faire la résidence principale, et quand on vérifie, ils ne sont donc pas résidents principaux, même s'ils sont principalement là. Ce choix leur appartient. Dans ce cas, la dérogation est difficile à obtenir, parce que c'est réglementaire.

En revanche, on peut aligner sur les conventions pour le système des résidences secondaires, sans risque de prolifération.

M. SEEMULLER : Merci, Monsieur le Maire. Effectivement, c'est difficile. Je n'insiste pas, car ces situations sont particulières. Sur les îles de Port-Cros et du Levant, les conditions de vie sont très dures durant l'hiver, et il faut donc comprendre que le fait de déclarer ses impôts et de vivre sur ces îles, où il y a 15 personnes dans l'une et 60 dans l'autre, est extrêmement difficile.

Deux questions restent en suspens, dont l'une touche aux salariés, avec l'avance aberrante qui leur est demandée.

M. LE MAIRE : Je demanderai à ce que l'on accélère le processus.

M. SEEMULLER : On est à 18 €. Ils avancent l'argent, et on le leur rembourse 60 ou 90 jours après, alors qu'ils ont un salaire modeste. C'est aberrant.

M. LE MAIRE : Il ne s'agit pas de sommes extrêmement considérables, mais je demande à ce que l'on accélère le remboursement.

M. SEEMULLER : Par ailleurs, il reste également le problème des familles, puisque Porquerolles bénéficie d'un tarif de 11 € pour les familles.

Vous connaissez bien le sujet, et nous sommes du même côté...

M. LE MAIRE : En tout cas, nous avons une avancée forte et validée.

M. SEEMULLER : Pourriez-vous nous le notifier, de manière à ce que nous ayons quelque chose, pour que nous puissions le distribuer aux îliens ?

M. LE MAIRE : Le Conseil municipal ne constitue-t-il pas une notification suffisante ?

M. SEEMULLER : Ce n'est pas ce que je veux dire.

M. LE MAIRE : Il faudrait une délibération de TPM. Quand je dis que c'est validé, en réalité, ce sera proposé en délibération à TPM.

M. SEEMULLER : Pourriez-vous faire un communiqué dans les jours à venir ?

M. LE MAIRE : Je pense que Var Matin le dira dans le journal, et si les îliens le lisent, ils seront informés : alignement sur le statut porquerollais pour les résidences secondaires, et une DSP globale qui essaie de gérer tous ces problèmes dispersés.

M. SEEMULLER : Parfait.

M. LE MAIRE : La deuxième question concerne le Green Park et une procédure pour recours abusif lancée par la société Vinci :

« Monsieur le Maire, le 6 février 2018, le Président du Comité d'intérêt local du quartier des Rougières a reçu une assignation de la société Vinci pour un recours, qui serait abusif, et relatif au projet d'aménagement du Green Park.

Cette société filiale d'une multinationale, qui réalise un chiffre d'affaires de 40,2 milliards d'euros, un résultat net de 2,7 milliards d'euros, demande au tribunal de grande instance de Toulon, au titre de dommages et intérêts, le versement par le CIL de la somme exorbitante de 236 466 €.

Comment ne pas être profondément choqués par l'action judiciaire de cette entreprise contre une association de bénévoles dont l'objet est la défense de l'intérêt local et qui consacrent leur temps à l'amélioration de la vie de leur quartier avec le soutien financier et politique de la Ville ?

En assignant le CIL des Rougières, cette société, très présente à Hyères, ne commet-elle pas une faute politique grave pour une entreprise qui déclare avoir pour valeur "l'écoute et le dialogue" ?

Ainsi, nous vous interrogeons :

La ville a-t-elle été consultée par le groupe Vinci, avant le dépôt de l'assignation ?

Le premier magistrat de la ville, garant de l'intérêt général, ne devrait-il pas apporter son soutien au CIL ?

En attaquant ce CIL, ce groupe privé ne menace-t-il pas demain n'importe quel autre CIL et donc l'expression de nos libertés publiques ?

La décision relative à l'aménagement du Green Park relevant du Tribunal Administratif, l'assignation portée, par cette filiale du groupe Vinci devant le tribunal de Grande Instance, ne vous paraît-elle pas abusive, intimidatrice donc condamnable ? »

Les questions que vous me posez me paraissent particulières.

J'ai appris ce recours par Madame la présidente du CIL d'Olbius Riquier, qui était absolument affolée, me disant : « Je n'ai jamais voulu m'associer à ce recours. » On peut contester cette OPA et, bien entendu, elle l'a confirmé aux personnes responsables.

La Ville n'a jamais été consultée et n'a pas fait de recours. Cette procédure se déroule entre privés et, honnêtement, je n'ai pas de commentaire à faire.

M. SEEMULLER : Vous avez tout de même compris que, dans cette affaire, un comité d'intérêt local, dont le budget doit être de l'ordre de 1 200 €, est passible d'une amende de 236 000 € pour dommages et intérêts, parce qu'il engage un recours. Imaginons que le CIL perde...

M. LE MAIRE : Je n'en sais rien, mais s'il n'est pas abusif, ils ne perdront pas.

En revanche, je voudrais vous signaler que le gouvernement de François Hollande, comme celui de Monsieur Macron, n'a pas cessé de durcir la réglementation pour lutter contre le recours abusif.

M. SEEMULLER : Nous sommes d'accord, mais plusieurs recours ont été lancés par des CIL, depuis un certain temps, et là, on n'est pas au fond. Si on était au Tribunal administratif, chacun jouerait son rôle, mais dans le cas présent, on est devant le Tribunal de grande instance, ce qui est différent. On conteste la possibilité du CIL de défendre son droit, à savoir l'intérêt local.

M. LE MAIRE : Non. Le jugement portera sur l'opportunité du recours et sur ses fondements, et non pas sur le droit de faire un recours.

M. SEEMULLER : Entre nous, nous connaissons bien le groupe Vinci, car il est un gros partenaire ici, et j'ai regardé dans sa charte, où il parle de « dialogue, d'écoute », etc. Où sommes-nous ? J'imagine, en tant que président de CIL, la manière dont ils aborderont les problématiques d'intérêt local, avec cette épée de Damoclès au-dessus d'eux. J'attendais donc une solidarité de la part de la Mairie, en disant qu'il est inacceptable de la part d'un groupe de cette nature qu'il aille devant un tribunal de grande instance.

M. LE MAIRE : Je me doute que la politique politicienne n'est pas étrangère à votre intervention.

Je voudrais simplement rappeler que j'ai reçu la totalité des CIL des Rougières, à trois ou quatre reprises, que j'ai satisfait à toutes les demandes formulées et que tout sera inscrit dans les révisions du PLU. Ils font un recours, et Vinci est libre de ses décisions. Humainement, on peut avoir le point de vue que l'on veut émettre, mais je ne m'imisce pas dans une opération privée.

Merci beaucoup.

(La séance est levée à 17 h 30.)